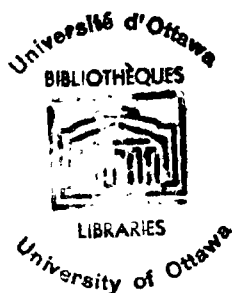


LA FUGUE SURVENANT DURANT  
L'ETAPE DE POST-CURE

Yvon Dandurand



"Thèse soumise à l'Ecole des Etudes  
Supérieures, Université d'Ottawa,  
comme complément aux exigences pour  
l'obtention de la Maîtrise ès Arts".

Ottawa, Ontario, 1974

UMI Number: EC55184

### INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI<sup>®</sup>

---

UMI Microform EC55184  
Copyright 2011 by ProQuest LLC  
All rights reserved. This microform edition is protected against  
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

---

ProQuest LLC  
789 East Eisenhower Parkway  
P.O. Box 1346  
Ann Arbor, MI 48106-1346

L'auteur désire exprimer sa reconnaissance envers son directeur de thèse, M. Justin Ciale, Ph.D., et envers les deux personnes qui ont collaboré à la collection des données nécessaires à cette recherche, soit Mlle. Audrey Devlin et Mme. Marie-Andrée Despatis-Dandurand.

Il convient également qu'il adresse ses remerciements, pour l'aide et la collaboration qu'il a reçues, au Ministère des Services Correctionnels de la Province d'Ontario, et d'une façon plus particulière, à M. A. Birkenmayer et Mme. L. Lambert du Planning and Research Branch, à Mm. D. Taylor et S. C. Mounsey de la Division des Services de Probation et de Post-Cure (Juv.), ainsi qu'à tous les membres du personnel des Services de Post-Cure de cette Province.

## TABLE DES MATIERES

|                                                                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <u>INTRODUCTION</u> .....                                                                                                      | 1  |
| <u>CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE</u> .....                                                                                        | 5  |
| CONTEXTE THEORIQUE .....                                                                                                       | 6  |
| 1. Les caractéristiques personnelles du<br>fugueur .....                                                                       | 7  |
| 2. La fugue et les facteurs de l'environnement.                                                                                | 11 |
| 3. La fugue: un comportement appris .....                                                                                      | 13 |
| 4. La fugue durant la période de post-cure:<br>critère d'évaluation et de prédiction de<br>la qualité de la réadaptation ..... | 15 |
| PROBLEMATIQUE DE LA PRESENTE RECHERCHE .....                                                                                   | 18 |
| 1. Définition des concepts .....                                                                                               | 20 |
| 2. Interrogation spécifique .....                                                                                              | 26 |
| <u>CHAPITRE II : MATERIEL ET MODELE D'ANALYSE</u> .....                                                                        | 32 |
| OPERATIONALISATION DES CONCEPTS .....                                                                                          | 32 |

|                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. La situation de fugue: variable indépendante .....                                  | 32 |
| 2. L'intervention officielle face à la situation de fugue: variable indépendante ..... | 41 |
| 3. Le succès de l'étape de post-cure: variable dépendante .....                        | 46 |
| 4. Nouvelle fugue durant la période de <u>follow-up</u> .....                          | 48 |
| METHODOLOGIE .....                                                                     | 49 |
| 1. L'instrument de collection des données ....                                         | 49 |
| 2. Les chargés d'entrevue .....                                                        | 52 |
| 3. L'échantillon .....                                                                 | 53 |
| 4. Collection des données .....                                                        | 56 |
| ANALYSE DES RELATIONS ENTRE LES VARIABLES .....                                        | 58 |
| 1. Les étapes de l'analyse .....                                                       | 59 |
| 2. La technique statistique .....                                                      | 60 |
| HYPOTHESES .....                                                                       | 63 |
| <u>CHAPITRE III : RESULTATS</u> .....                                                  | 67 |

|                                                                                                      |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| DESCRIPTION DES CAS DE FUGUE DE PLACEMENT DE<br>POST-CURE; COMPARAISON ENTRE GARCONS ET FILLES ..... | 67  |
| 1. Caractéristiques des sujets .....                                                                 | 67  |
| 2. Caractéristiques des situations de fugue ..                                                       | 69  |
| 3. Caractéristiques de l'intervention<br>officielle face à la situation de fugue ...                 | 84  |
| 4. Le succès de l'étape de post-cure .....                                                           | 90  |
| 5. La nouvelle fugue durant la période de<br><u>follow-up</u> .....                                  | 96  |
| LA FUGUE: OBSTACLE AU SUCCES DE L'ETAPE DE POST-<br>CURE .....                                       | 99  |
| RECIDIVE: NOUVELLE FUGUE DURANT LA PERIODE DE<br><u>FOLLOW-UP</u> .....                              | 107 |
| <u>CHAPITRE IV</u> : <u>CONCLUSION</u> .....                                                         | 116 |

.-.-.-.-.-

# LISTE DES TABLEAUX

|      |                                                                                                                                  |    |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I    | Age des sujets; différence entre garçons et filles; dichotomisation de la variable .....                                         | 69 |
| II   | Le placement de post-cure des fugueurs; différence entre garçons et filles; dichotomisation de la variable .....                 | 72 |
| III  | L'incident de fugue proprement dit; différence entre garçons et filles; dichotomisation de la variable .....                     | 80 |
| IV   | L'intervention officielle face à la situation de fugue; différence entre garçons et filles; dichotomisation de la variable ..... | 86 |
| V    | Relations entre les sous-variables relatives à l'intervention officielle face à la situation de fugue; chi-carré et p. ....      | 89 |
| VI   | Succès de l'étape de post-cure durant la période de <u>follow-up</u> .....                                                       | 92 |
| VII  | Succès de l'étape de post-cure; critère combiné par rapport à l'évaluation de l'officier                                         | 95 |
| VIII | Succès de l'étape de post-cure; critère combiné par rapport à la présence ou absence d'une nouvelle fugue .....                  | 95 |
| IX   | Nouvelle fugue durant la période de <u>follow-up</u> ; différence entre garçons et filles; dichotomisation de la variable .....  | 98 |

|     |                                                                                                                                                                                                                                 |     |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| X   | Succès ou échec de l'étape de post-cure;<br>description des types de situation de fugue .....                                                                                                                                   | 103 |
| XI  | Comparaison entre les variables indépendantes<br>relatives à la situation de fugue et la variable<br>dépendante "nouvelle fugue durant la période de<br><u>follow-up</u> "; chi-carré .....                                     | 109 |
| XII | Comparaison entre les variables indépendantes<br>relatives à l'intervention officielle face à<br>la situation de fugue et la variable dépendante<br>"nouvelle fugue durant la période de <u>follow-up</u> ";<br>chi-carré ..... | 113 |

.-.-.-.-.-.

### LISTE DES FIGURES

|   |                                                                 |     |
|---|-----------------------------------------------------------------|-----|
| I | Succès ou échec de l'étape de post-cure après<br>la fugue ..... | 102 |
|---|-----------------------------------------------------------------|-----|

.-.-.-.-.-.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARMSTRONG, C. (1937) A Psychoneurotic Reaction of Delinquent Boys and Girls. Journal of Abnormal and Social Psychology, Oct., 329-42.
- BALLARD, K. B. et D. M. GOTTFREDSON (1963) Predictive Attribute Analysis and the Prediction of Parole Performance. Vaccaville (Calif.): Institute for the Study of Crime and Delinquency.
- BIRKENMAYER, A. C. et L. R. LAMBERT (1972) I. The Determination of Assessment of Outcomes. An Assessment of the Classification System for Placement of Wards in Training Schools. Toronto: Planning and Research Branch, Ontario Ministry of Correctional Services.
- BURT, L. L. (1944) The Young Delinquent. London: University of London Press.
- CALIFORNIA YOUTH AUTHORITY (1972) Classification des jeunes délinquants selon leur niveau de maturité dans leurs relations avec autrui (Traduction du texte américain intitulé "The Development of Interpersonal Maturity: Applications to Delinquency". Traducteurs Belleau et al.). Revue des services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse, 12, (#4), 101-170.
- CANADA (1967) Délinquance juvénile au Canada. Rapport du Comité du Ministère de la Justice sur la délinquance juvénile. Ottawa: Imprimeur de la Reine.

- CANNEL, C. et R. KAHN (1953) The Collection of Data by Interviewing. in L. Festinger et D. Katz, Research Methods in the Behavioural Sciences. New York: Holt, Rinehart and Winston.
- CATALINO, A. (1972) Boys and Girls in a Coeducational Training School Are Different - Aren't They? Canadian Journal of Criminology and Corrections, 14, (#2), 120-31.
- CIALE, J., D. ELIE, E. FATTAH, P. LANDREVILLE, C. PERRON et S. SHUSTER (1967) Recherche Pénitentiaire. Montréal: Département de Criminologie, Université de Montréal.
- CLARKE, R. V. G. (1966) Approved School Boy Absconders and Corporal Punishment. British Journal of Criminology, 6, 364-75.
- (1967) Seasonal and Other Environmental Aspects of Absconding by Approved School Boys. British Journal of Criminology, 7, 195-202.
- (1968) Absconding and Adjustment to the Training School. British Journal of Criminology, 8, 285-295.
- CLARKE, R. V. G. et D. N. MARTIN (1970) Approved School Absconding as a Learned Response. Bulletin of the British Psychological Society, 23, 29.
- (1971) Absconding. Community School Gazette, 64, (#12), 702-706. (Rapporté dans "Abstracts", Crime and Delinquency Literature, 3, (#3), 368-369.
- (1971) Absconding from Approved Schools. London: H.M.S.O.

- CROFT, I. J. et T. GRYGIER (1956) Social Relationships of Truants and Juvenile Delinquents. Human Relations, 9, 439-466.
- FOSTER, R. M. (1962) Intrapsychic and Environmental Factors in Running Away from Home. American Journal of Orthopsychiatry, Apr., 486-491.
- GALTUNG, J. (1967) Theory and Methods in Social Research. New York: Columbia University Press.
- GOLDMEIER, J. et R. D. DEAN (1973) The Runaway: Person, Problem, or Situation? Crime and Delinquency, 19, (#4), 539-544.
- GREEN, J. R. et D. N. MARTIN (1973) Absconding from Approved Schools as Learned Behavior: A Statistical Study. Journal of Research in Crime and Delinquency, 10, (#1), 73-86.
- GRYGIER, T. (1963) Progress Report on Research in Ontario Training Schools. Toronto: School of Social Work, University of Toronto. (Mimeo).
- (1966) The Effect of Social Action: Current Prediction Methods and Two New Models. British Journal of Criminology, 6, (#2), 269-293.
- HILDEBRAND, R. J. (1970) The Anatomy of Escape. Federal Probation, 33, 58-66.
- LAMBERT, L. R. (1970) An Examination of the Methods and Problems Involved in Collecting Data from Main Office Files. Toronto: Research Branch, Ontario Ministry of Correctional Services.

LAMBERT, L. R. et A. C. BIRKENMAYER (1972) II. Factors Related to Classification and Community Adjustment. An Assessment of the Classification System for Placement of Wards in Training Schools. Toronto: Planning and Research Branch, Ontario Ministry of Correctional Services.

LAWSHE, C.H. et B. C. BAKER (1950) Three Aids in the Evaluation of the Significance of the Difference Between Percentages. Educational and Psychological Measurement, 10, 263-70.

LEBLANC, M. (1971) La réaction sociale à la délinquance juvénile: une analyse stigmatisante. Acta Criminologica, 4, 113-191.

LEMERT, E. M. (1951) Social Pathology. New York: McGraw-Hill.

----- (1967) Human Deviance, Social Problems and Social Control. Englewood Cliffs (New Jersey): Prentice Hall.

LEVENTHAL, T. (1941) Inner Control Deficiencies in Runaway Children. Archives of General Psychiatry, 11, 775-82.

LORBER, J. (1967) Deviance as Performance; The Case of Illness. Social Problems, 14, 303-10.

LUBECK, S. G. et T. E. LaMAR (1969) Mediatory vs. Total Institution: The Case of the Runaway. Social Problems, Summer, 242-60.

MacNAUGHTON-SMITH, P. (1963) The Classification of Individuals by the Possession of Attributes Associated with a Criteria. Biometrics, 19, 364-66.

- MARTIN, D. N. et R. V. G. CLARKE (1969) The Personality of Approved School Absconders. British Journal of Criminology, 9, 360-75.
- ONTARIO (1970) The Training Schools Act. Revised Statutes of Ontario, Chapter 467.
- OUTLAND, G. E. (1938) Determinants Involved in Boy Transiency. Journal of Educational Sociology, 11, 360-72.
- PAULL, J.E. (1956) The Runaway Foster Child. Child Welfare, July, 21-26.
- REEB, M. (1972) Nomographs for the Significance of the Difference Between Percentages. Educational and Psychological Measurement, 32, 715-23.
- RICHARDSON, S. A., B. S. DOHRENWEND et D. KLWIN (1965) Interviewing. New York: Basic Books.
- RIEMER, M. D. (1940) Runaway Children. American Journal of Orthopsychiatry, July, 522-26.
- SPECTOR, M. (1972) La différenciation sociale, la déviation secondaire et la théorie de l'étiquetage. Revue Canadienne de Criminologie, 14, (#4), 391-408.
- STENGEL, E. (1939) Studies of the Psychopathology of Compulsive Wandering. British Journal of Medical Psychology, 18, 250-54.
- SULLIVAN, C., M. Q. GRANT et J. D. GRANT (1957) The Development of Interpersonal Maturity: Applications to Delinquency. Psychiatry, 20, 373-85.

UNKOVIC, C. M. et W. J. DUCSAY (1969) An Application of Configural Analysis to the Recidivism of Juvenile Delinquency Behavior. Journal of Criminal, Criminology and Police Science, 60, (#3), 340-45.

WILKINS, L. T. et P. MacNAUGHTON-SMITH (1964) New Prediction and Classification Methods in Criminology. Journal of Research in Crime and Delinquency, 1, (#1), 19-32.

.....

## INTRODUCTION

" Les personnes qui étudient les services correctionnels reconnaissent de plus en plus qu'il est important de prendre des mesures suffisantes pour assurer l'assistance post-pénale. Cette assistance est une partie intégrante du processus de rééducation tout entier. En fait c'est le dernier stade du traitement. Toute société qui s'intéresse vraiment à la rééducation des délinquants considérera donc le système d'assistance post-pénale comme un élément indispensable des dispositions légales et correctionnelles applicables aux délinquants (5, p. 207)".

L'étape de post-cure, ou de la réinsertion sociale, se révèle de plus en plus clairement aux personnel, chercheurs et administrateurs des services correctionnels pour jeunes délinquants, comme une étape cruciale du processus de rééducation. Des recherches récentes ont d'ailleurs démontré, au

niveau de l'observation du progrès relatif accompli par le jeune délinquant, l'existence d'un lien très étroit entre une étape de post-cure réussie et une adaptation future du sujet à la vie en communauté (19, p. 19).

Cette redécouverte de l'importance de l'étape de post-cure ne fait, à son tour, que mieux mettre en évidence la nécessité d'étudier les différents facteurs qui semblent être reliés au succès relatif des efforts de réhabilitation du jeune délinquant durant cette période. Or, il appert que parmi ces différents facteurs, il en soit un qui vienne plus souvent qu'à son tour compromettre le succès de cette étape. Il s'agit en l'occurrence de la fugue.

Il serait sans doute erroné de considérer indiscernement toutes les situations de fugue survenant durant la période de post-cure comme des facteurs nuisibles au progrès normal de cette étape. L'enfant fugueur représente dans tous les cas, bien sûr, un problème pour l'officier de post-cure qui en assume la surveillance. Toutefois, la fugue peut être interprétée de bien des façons différentes. Elle peut être considérée comme le symptôme chez l'enfant d'une irresponsabilité ou d'une incapacité (momentanée ou permanente) à faire face à la réalité. Elle peut être vue comme l'adaptation d'un

enfant normal à une situation anormale. Elle peut enfin être entrevue comme un signe positif révélant l'existence chez l'enfant de potentiels spéciaux. Quoi qu'il en soit, la question de l'interprétation de la nature et des conséquences d'une situation de fugue donnée demeure donc, à ce stade-ci, passablement problématique, et son examen nécessite probablement qu'on s'arrête à l'étudier à l'intérieur de son contexte général.

La fugue, bien qu'elle ne représente pas toujours un élément négatif au tableau des progrès accomplis par l'enfant durant l'étape de post-cure, représente tout de même, dans la mesure où elle vient contrecarrer la poursuite des objectifs fixés pour cette étape, un incident qu'il importe à l'officier de post-cure d'être en mesure de contrôler et de prévenir.

Durant l'étape de post-cure, il ne saurait normalement être question, pour prévenir l'incidence de la fugue, d'avoir recours aux mesures dites "de sécurité". L'enfant est déjà de retour dans la communauté et, à toute fin pratique, l'officier de post-cure ne possède comme moyen de prévention et de contrôle que la coopération des adultes qui ont la charge de l'enfant et la qualité de sa propre relation avec celui-ci.

L'officier se trouve donc confronté, dans l'exercice des tâches qui lui sont confiées, à la double difficulté de l'interprétation des situations de fugue qu'il rencontre, et de la prévention et du contrôle de celles-ci. D'où l'importance d'une étude des situations de fugue mises en rapport avec les différents éléments qui constituent le tout d'une situation de post-cure.

La présente étude porte sur l'étape de post-cure poursuivie par quelques 90 pupilles d'une école de protection ontarienne en placement dans la région du Toronto métropolitain durant l'année 1972. 136 cas de fugue y sont considérés dans le but de jeter un peu de lumière sur leur nature, leurs conséquences, ainsi que sur certains autres facteurs de la situation de post-cure qui semblent leurs être associés.

## CHAPITRE I

### PROBLEMATIQUE

La fugue, telle que définie par le personnel des services correctionnels ontariens pour jeunes délinquants, représente l'acte de s'absenter d'une institution de protection sans avoir au préalable obtenu la permission nécessaire. Au niveau des services de post-cure, cette même définition est applicable grâce à l'extension du concept d'institution. Le mot fugue signifie dès lors l'action de s'absenter sans permission de la résidence de post-cure à laquelle l'enfant a été assigné par les responsables de cette étape. Cette résidence de post-cure, en pratique, peut être un foyer de groupe, un foyer nourricier, ou simplement la résidence des parents ou amis de l'enfant.

Il n'existe, à notre connaissance, que très peu de matériel publié qui traite spécifiquement des fugues survenant durant l'étape de post-cure proprement dite. Etant donné,

toutefois, la grande similarité qui existe entre les situations de fugue survenant durant le séjour de l'enfant dans une institutions et celles survenant durant l'étape de post-cure, il ne sera pas fait ici, au niveau du survol des quelques concepts théoriques se rattachant à la fugue, de distinction entre ces deux types de situation.

### CONTEXTE THEORIQUE

Toutes les institutions de protection ou de rééducation sont, à peu d'exceptions près, confrontées au problème de la fugue, qui, comme le faisait remarquer Grygier (17, p. 5), est contraignant autant de par l'effet qu'il a sur l'enfant lui-même, que de par l'effet qu'il peut avoir sur l'institution en général et son personnel. Le problème revêt très souvent un caractère d'autant plus aigu qu'il peut être interprété comme un symptôme de réjection complète de la situation thérapeutique par l'enfant. Certains auteurs, tels Green et Martin (16, p. 73), n'hésitent pas même à voir dans la fugue une prédiction d'échec, sinon durant le traitement, du moins après celui-ci.

Traditionnellement, et de façon sans doute a priori, la fugue institutionnelle fut expliquée de deux façons. Une

première vue soutenait que la tendance à la fugue était reliée à la personnalité du fugueur, ou en d'autres mots, qu'il existait des différences nettes entre la personnalité des fugueurs et celles des non-fugueurs. Plusieurs recherches datant des années 30 et 40, entre autres, voyaient dans la fugue le symptôme de conflits personnels ne pouvant pas être résolus autrement (1; 3; 21; 26; 27). La deuxième approche consistait à expliquer le phénomène de la fugue en termes de pressions particulières, d'anxiétés et de difficultés situationnelles (6, p. 125) (aussi: 14; 21; 24; 25).

#### 1. Les caractéristiques personnelles du fugueur

Dans un rapport de recherche partiel publié en 1963, Grygier (17) remarquait que les différentes recherches entreprises jusqu'à cette date n'avaient pu détecter chez le fugueur aucun facteur personnel relié aux situations de fugue de façon suffisamment significative pour servir de base à un programme de prévention de ces situations. Une partie de l'étude qui faisait l'objet de ce rapport portait sur l'examen de caractéristiques de la personnalité, du comportement et du statut sociométrique de 290 sujets délinquants, dont 70 fugueurs. Grygier rapportait alors, qu'à l'exception de la

caractéristique "comportement tel qu'évalué par le personnel de l'institution", il ne lui avait pas été possible de déceler de différence quant aux caractéristiques mesurées entre les sujets du groupe des fugueurs et ceux de celui des non-fugueurs (17, p. 5). Quant à l'exception qu'il relevait, l'auteur en soulignait la difficulté d'interprétation, à savoir que les résultats de l'analyse qu'il avait menée ne lui permettaient guère de déterminer si la fugue devait être interprétée comme la cause ou l'effet de la réjection de l'enfant par le personnel de l'institution (17, p. 6).

Grygier remarquait en outre, à titre peut-être de commentaire additionnel, que dans 75% des cas de fugue étudiés, la situation de fugue s'était produite durant les premiers mois du séjour institutionnel de l'enfant. Cette dernière constatation se devait, selon l'auteur, de faire voir dans la fugue, non pas un signe de pathologie sociale ou mentale profonde, mais plutôt un symptôme d'une difficulté d'adaptation éprouvée par l'enfant. Grygier signalait enfin, que contrairement aux résultats qu'il avait obtenus lors de l'étude de cas d'école buissonnière chez les enfants inscrits à l'école communautaire (13), les résultats de son étude plus récente lui permettaient d'entrevoir et d'interpréter la fugue dans bien des cas comme un signe de santé chez l'individu (17, p. 6). Il est à noter,

soulignait-il, qu'à l'intérieur de l'échantillon étudié, et ce, plus spécialement à l'intérieur du groupe féminin, la fugue était souvent associée chez le sujet à la présence d'une plus grande confiance en soi, d'une meilleure capacité d'initiative et de plus claires qualités de chef, que celles manifestées par les non-fugueurs (17, p. 6).

Plus récemment, une étude de Clarke et Martin (11) entreprenait, entre autres choses, de vérifier une fois de plus s'il était possible de relier la "tendance à la fugue" à certaines caractéristiques de la personnalité des fugueurs. Une comparaison faite entre les données recueillies chez deux groupes, un de fugueurs et un de non-fugueurs, venait corroborer les résultats des recherches antérieures. La comparaison ne révélait aucune différence significative entre les caractéristiques des personnalités des individus des deux groupes étudiés. D'autre part, cette même étude indiquait néanmoins assez clairement que la probabilité de fugue était, dans chaque cas, reliée de façon assez étroite à certains facteurs de l'environnement des sujets. Les auteurs remarquaient de plus que le groupe des fugueurs comptait des jeunes avec des passés délinquants sensiblement plus longs que ceux des sujets du deuxième groupe, et que le fugueur institutionnel

comptait généralement à son dossier des cas de fugue antérieurs à son placement à l'institution de protection.

En conclusion des derniers paragraphes, il convient sans doute, avant de s'empresse de conclure à l'inexistence de liens entre la fugue et les caractéristiques de la personnalité du fugueur, de noter les fréquentes allusions qui sont faites à la prétendue plus grande tendance à la fugue de certains types de délinquants manifestant une immaturité au niveau de leur capacité de relation interpersonnelle.

La théorie des niveaux de maturité dans les relations avec autrui, énoncée par Grant, Sullivan et Grant (28; 4), distingue sept niveaux de maturité, dont trois s'appliquent de façon plus spécifique à l'étude du phénomène de la délinquance. On remarque que le risque de fugue est plus important parmi les individus du groupe du second niveau d'intégration (4, p. 111), ou parmi ceux du sous-type "immature" du troisième niveau d'intégration (4, p. 133). Ce même document fait également mention, sans donner plus de détails, du fait que l'individu du niveau 2 "obtient 0.82 sur une échelle qui mesure de façon empirique le potentiel de fugue" (4, p. 111). Il semble malheureusement impossible de retracer quelque matériel publié que ce soit qui puisse fournir un

éclaircissement quant à la façon dont ces résultats ont été obtenus.

## 2. La fugue et les facteurs de l'environnement

Un bon nombre d'études se sont penchées sur la question de l'existence d'un lien entre différents facteurs de l'environnement et l'apparition de situations de fugue (7; 8; 9; 10; 11; 22). A partir de l'hypothèse selon laquelle la fugue serait une réponse visant à diminuer l'anxiété ressentie par le sujet face à une situation rendue particulièrement stressante par certains facteurs de l'environnement, ces dernières études purrent déceler l'existence de relations significatives entre la fugue d'une part, et d'autre part, des facteurs tels que la relation de l'enfant avec le personnel de l'institution, les heures de noircure, le pavillon dans lequel l'enfant est logé, le choix des pairs, le nombre de visites parentales, ou encore le nombre de fugues antérieures au placement de l'enfant à l'institution.

Cependant, comme le faisait remarquer Hildebrand (18), le nombre de facteurs ou de situations anxiogènes propres à provoquer la fugue de l'enfant est si grand, que nous pourrions

sans doute croire que chaque enfant placé en institution est susceptible de les rencontrer avec passablement de régularité. Or, non seulement la fugue ne se produit pas dans tous les cas où une situation anxiogène est rencontrée par un enfant, mais de plus une différence apparaît dans le nombre de fugues accomplies par différents jeunes. Cette différence ne saurait être due uniquement au hasard. Il est bien évident que, face à une situation stressante, un enfant peut faire un choix de réponse parmi un très grand nombre d'alternatives possibles; la fugue ne représente qu'une seule possibilité parmi bien d'autres (16, p. 74). Il semble donc qu'il soit nécessaire d'explicitier d'avantage le comment de cette relation entre la fugue et la présence dans l'environnement de certains facteurs stressants.

Une première tentative d'explication de cette relation est fournie par le travail récent de Goldmeier et Dean (15), portant sur les fugues survenant avant le stage institutionnel de l'enfant. L'étude, grâce à l'utilisation d'un groupe de contrôle, put déceler chez les fugeurs une plus grande tendance à chercher le support et l'appui désiré du côté du groupe des pairs (15, p. 543). D'après les résultats de cette étude, il semblerait bien que les deux types de sujet, fugeur et non-fugeur, rencontrent les mêmes situations angoissantes, mais il semblerait également que le groupe des

fugueurs serait plus porté que celui des non-fugueurs à chercher, lors de l'apparition de telles situations, l'appui nécessaire auprès de leurs pairs. Une deuxième tentative d'explication adopta l'hypothèse selon laquelle la fugue présenterait les caractéristiques d'un comportement appris.

### 3. La fugue: un comportement appris

Une étude de Green et Martin (16) a entrepris de vérifier si le plus grand potentiel de fugue observé chez certains jeunes en stage dans des institutions de protection pouvait être expliqué grâce à l'hypothèse de la fugue définie en tant que comportement appris. Cette hypothèse, tout en définissant la fugue en tant que "réponse visant à réduire l'anxiété du sujet face à une situation stressante (16, p. 74)", soutenait que la fugue venait prendre la place des autres réponses également possibles face à la situation en question, soit lorsque le sujet rencontrait des situations dont les éléments étaient particulièrement favorables à la fugue, soit (et c'est là que le modèle d'apprentissage acquérait sa valeur explicative) lorsque le sujet avait lui-même déjà vécu des situations de fugue gratifiantes, ou encore s'était associé à d'autres individus qui en avaient vécues. Il était compris

par là que tous les sujets avaient, au point de départ, le même potentiel de fugue, mais que certains, suite à des expériences "heureuses", avaient transformé ces expériences en habitudes.

Malgré l'utilisation de différentes techniques d'analyse statistique, Green et Martin dûrent s'avouer incapable de conclure de façon certaine que l'apprentissage avait joué un rôle dans les cas de fugue et les carrières des fugueurs qu'ils avaient étudiés. (16, p.75).

Dans une recherche menée parallèlement à celle de Green et Martin (16), Clarke et Martin entreprirent d'étudier la carrière de fugueur de quelques 85 garçons et 84 jeunes filles qui avaient à leur actif au moins six incidents de fugue durant un même stage dans une institution de protection. (12). Les deux auteurs posaient à titre d'hypothèse que la probabilité de fugue irait en augmentant avec la répétition de l'incident, et que l'intervalle de temps entre chaque fugue irait en s'amenuisant. L'hypothèse fut vérifiée, suggérant ainsi que l'apprentissage avait joué un certain rôle dans la carrière des fugueurs invétérés observés. L'effet joué par l'apprentissage n'a pas pu être retrouvé parmi le groupe des fugueurs occasionnels, ce qui amena les deux auteurs à conclure

prudemment que les fugeurs invétérés avaient appris plus de leurs premières expériences de fugue que les fugeurs occasionnels. Cette différence observée entre le groupe des fugeurs invétérés et celui des fugeurs occasionnels aurait pu avoir été dûe à des différences individuelles entre les sujets, mais les données recueillies dans cette étude semblaient plutôt indiquer que cette différence était dûe soit à des différences entre les circonstances ayant entouré l'admission du sujet à l'institution, soit à des différences au niveau du caractère gratifiant des diverses expériences de fugue vécues par le sujet.

4. La fugue durant la période de post-cure: critère d'évaluation et de prédiction de la qualité de la réadaptation

Une étude de Lambert et Birkenmayer (19) portant sur un échantillon de quelques 464 pupilles admis, durant l'année fiscale 1966-67, dans cinq écoles de protection administrées par la Province d'Ontario, a entrepris d'identifier les facteurs propres à l'histoire personnelle des sujets, à leur expérience institutionnelle et à leur stage de post-cure, qui pouvaient être reliés à un plus haut ou

plus bas taux de réadaptation des sujets.

Ces deux auteurs avaient au préalable mis au point une méthode complexe d'évaluation du niveau relatif de réadaptation des sujets (2). Il s'agissait de critères combinés présentés sous forme d'index hiérarchique, et obtenus grâce à la fusion d'un nombre de sous-critères ordonnés selon trois dimensions ("statut courant; travail/école; comportement"), et à leur calibrage par des membres du personnel des services correctionnels ontariens pour jeunes délinquants.

Lambert et Birkenmayer, après avoir constaté qu'il ne leur était pas possible de prédire le niveau de réhabilitation qui serait atteint par les sujets à partir de l'analyse de l'expérience que ceux-ci avaient vécue durant leur séjour à l'institution (19, p. 15), se tournèrent plutôt vers l'analyse des variables pré- ou post-institutionnelles. Les auteurs purent retracer divers liens entre des variables pré-institutionnelles et le niveau de réhabilitation atteint par les sujets, mais ils dûrent admettre que c'était plutôt les variables post-institutionnelles (ou variables reliées à la période de post-cure) qui semblaient être les meilleurs prédicteurs du niveau de réhabilitation final qu'atteindrait le sujet.

La fugue survenant durant la période de post-cure était définie a priori par Lambert et Birkenmayer comme un signe de "placement instability", au même titre que l'était le nombre de transferts de placement (et également, chez les jeunes filles, la promiscuité). Or, la variable instabilité du placement de post-cure se révéla reliée de façon étroite avec le critère, c'est-à-dire le niveau relatif de réadaptation atteint par l'enfant. "(Nos) données, soulignaient les auteurs, démontrent l'importance de l'influence d'un environnement de post-cure stable sur l'adaptation post-institutionnelle de l'enfant (19, p. 19)". Les deux auteurs notaient de plus le fait que la fugue, chez le groupe des jeunes filles, semblait être reliée de façon significative aux pauvres performances des sujets au travail ou à l'école (19, p. 48).

Lambert et Birkenmayer remarquèrent finalement que les circonstances post-institutionnelles observées tendaient à refléter des "patterns" pré-institutionnels, et qu'en dernière analyse, il était possible sans doute d'identifier au moment de son admission dans l'institution le groupe de pupilles qui manifesterait une instabilité plus grande durant la période de post cure (19, p. 19). Si cela est vrai, et

puisque l'instabilité manifestée par l'enfant était mesurée partiellement par ces auteurs en comptant le nombre de fugues survenues durant la période de post-cure, il peut sans doute être conclu qu'il est possible dans une certaine mesure de prédire l'apparition des situations de fugue à partir de l'examen des variables dites pré-institutionnelles.

#### PROBLEMATIQUE DE LA PRESENTE RECHERCHE

Malgré la faiblesse assez évidente de cette partie de l'étude de Lambert et Birkenmayer (19), c'est-à-dire celle qui consiste à avoir utilisé la variable fugue à la fois dans la composition de leur variable dépendante complexe, et comme variable indépendante, la position de ces deux auteurs ne varie pas sensiblement de celles adoptées par les autres chercheurs ou encore celles des cliniciens ou praticiens du domaine correctionnel. Cette position consiste le plus souvent à interpréter la fugue, que celle-ci survienne durant le séjour institutionnel de l'enfant ou après, comme un élément nécessairement négatif de la situation de post-cure prise dans son ensemble, un signe d'échec ou de malfonctionnement quelconque. Lambert et Birkenmayer avaient, par exemple, identifié de façon a priori la fugue à l'instabilité du placement de post-

cure. Or, il appert d'autre part qu'il est possible, du moins théoriquement, de concevoir qu'une situation de fugue puisse représenter la réponse normale d'un enfant placé dans un environnement qui serait anormal. Une telle situation devrait alors être interprétée, en termes de réhabilitation du sujet, comme un signe beaucoup plus positif que négatif. Le simple fait qu'une telle situation de fugue puisse être imaginée rend nécessaire la révision de la définition a priori de l'incident de fugue.

La présente recherche est une tentative de réévaluation de la nature objective et de la signification de l'incident de fugue. Cette réévaluation est tentée à partir d'un critère qui semble être spécialement pertinent à la période de post-cure. Il semble logique, au moment du choix d'un critère, et puisqu'il est question plus spécialement de la fugue survenant durant l'étape de post-cure, de se poser la question suivante: Dans quelle mesure une fugue représente-t-elle un obstacle véritable à la réadaptation normale de l'enfant à la vie dans la communauté?

L'interprétation de la nature et des conséquences d'une situation de fugue donnée demeure encore passablement problématique. Il semble, qu'afin de parvenir à cette inter-

prétation, il soit nécessaire d'étudier la fugue, non plus simplement en tant que facteur isolé, mais plutôt en tant que situation complexe, s'inscrivant d'abord de façon neutre à l'intérieur de l'ensemble de la situation de post-cure. Il est peut-être possible, grâce à une telle étude, de pouvoir préciser quand, comment et dans quelle mesure un incident de fugue donné peut représenter un obstacle réel aux progrès accomplis ou à accomplir par l'enfant durant l'étape de post-cure.

# 1. Définition des concepts

## a)- L'étape de post-cure

La post-cure (ou "After-care") représente cette partie intégrante du programme de traitement prévu pour les jeunes délinquants par les articles 1 et 10 du "Training Schools Act" ontarien (23). Il s'agit d'une étape où, tout en demeurant la pupille du surintendant de l'école de protection, l'enfant vit l'expérience de la réinsertion sociale sous la surveillance et avec l'assistance de l'officier de post-cure.

## b)- La situation de fugue

Durant la période de post-cure, le pupille de l'école

de protection quitte l'institution et est placé par les responsables officiels de cette étape dans une résidence extérieure. Il peut s'agir du centre de traitement ouvert, d'une résidence de groupe, d'un foyer nourricier, ou encore de la résidence d'un parent ou ami de l'enfant. La fugue durant cette période est définie administrativement comme l'action de s'absenter sans permission de la résidence de post-cure.

Une situation de fugue n'est étiquetée comme telle, du moins au niveau de l'administration des services de post-cure, que lorsqu'elle est connue de l'officier de post-cure et interprétée comme une fugue proprement dite par celui-ci. De plus, et ceci en termes administratifs toujours, un officier de post-cure ontarien est tenu de rapporter officiellement toute situation de fugue dont il a connaissance, indépendamment du fait qu'il puisse lui-même considérer cette situation comme nuisible ou non aux progrès de l'enfant. D'où le fait que le dossier officiel des services de post-cure tenu pour chaque enfant ne fait généralement pas mention de quoi que ce soit d'autre que le simple fait de la présence de l'incident.

Dire de la fugue qu'elle représente un élément négatif au tableau des progrès accomplis par l'enfant durant

l'étape de post-cure, n'est de toute évidence pas suffisant. Il semble inconcevable que, tant au niveau de la planification des services de post-cure, qu'à celui des recherches officielles faites sur la clientèle de ces services, on ait accepté de se limiter à une définition aussi simpliste et aussi inadéquate de ce phénomène pourtant important.

Si l'hypersimplification de la définition de la fugue demeure une réalité au niveau des recherches officielles et à celui de l'administration des services de post-cure, cela est tout de même moins vrai au niveau de l'intervention faite par le praticien, ou l'officier de post-cure lui-même, pris isolément. Le praticien du domaine de la post-cure a sans doute déjà perçu la complexité du phénomène avec lequel il est aux prises, et c'est sans doute cela qui peut expliquer le malaise que l'on observe chez lui, lorsqu'il se trouve dans l'obligation d'intervenir face à une situation de fugue.

Si la présente recherche se fait à partir d'une définition de la fugue en tant que "situation", c'est bien pour conserver à ce phénomène la complexité qui lui est déjà reconnue par le praticien. La présente recherche tente donc de saisir la fugue en tant que "situation", que "processus", et non plus simplement en tant que symptôme d'un malaise quelconque, situationnel ou personnel. Ce choix de termino-

logie impliquera par conséquent la nécessité d'inclure dans la définition du concept de fugue, non plus seulement le fait de la présence ou de l'absence d'une désertion de la résidence de post-cure, mais également de nombreux autres éléments visant à décrire l'incident à l'intérieur de l'ensemble du contexte qui lui est propre.

c)- L'intervention officielle face à la situation de fugue

Analyser ex-post-facto les implications de différents types de situation de fugue par rapport à l'ensemble de la situation de post-cure sans tenir compte de l'intervention faite par les responsables du déroulement de cette dernière situation, serait ne pas tenir compte du caractère dynamique du processus de post-cure. Il est possible d'observer l'incident de fugue, et de déduire après coup quelles en ont été les conséquences, mais il serait sans doute impossible de faire de cette approche une démarche exploratoire sérieuse, sans tenir compte des efforts faits à l'intérieur même de cette situation par ceux qui ont pour tâche de contrebalancer les effets négatifs de ces incidents.

La présente recherche incorpore donc l'examen de

cet élément de réaction, ou de réponse officielle à la situation de fugue, et, puisque de fait, c'est bien l'officier de post-cure lui-même qui semble être le plus fréquemment en contact avec le sujet, c'est sur la réponse que celui-ci adoptera face à la situation de fugue que portera l'attention.

d)- Le succès de l'étape de post-cure

Il a déjà été précisé que la présente recherche porte particulièrement sur l'examen des caractéristiques des situations de fugue qui semblent être les plus susceptibles de faire obstacle au succès de l'étape de post-cure. Il a été admis que, pour ce faire, il est nécessaire d'examiner tout aussi attentivement la nature et l'effet de la réponse officielle visant à contrebalancer les effets négatifs de l'incident de fugue. Il reste sans doute maintenant à préciser ce qui doit être entendu par la notion de succès relatif de l'étape de post-cure.

Le succès relatif de l'étape de post-cure ne saurait être défini uniquement en termes de présence ou d'absence de récidivité délinquante chez le sujet, que ce soit durant ou après la période de post-cure. Les objectifs de traitement poursuivis durant cette période sont trop nombreux et trop

vastes sans doute pour que leur réalisation puisse être mesurée en termes aussi vagues. De plus, bon nombre de clients des services de post-cure ontariens n'ont jamais présenté et ne présente toujours pas de risque de manifestation de comportement délinquant porprement dit <sup>1</sup>. Il semblerait plus adéquat d'interpréter cette notion de succès relatif de l'étape de post-cure en des termes plus englobants, un peu comme l'ont fait Lambert et Birkenmayer dans l'étude rapportée plus haut (19).

L'étape de post-cure, de façon générale, vise à permettre et à favoriser la réinsertion sociale d'enfants qui, pour des raisons diverses, ont dû accomplir un séjour dans une institution de protection. La présente recherche choisira donc d'évaluer le succès relatif de cette étape en termes de la qualité de la réinsertion sociale de l'enfant et de son fonctionnement général dans la communauté.

---

1. Il est question ici des enfants qui sont placés sous la tutelle des surintendants d'école de protection en vertu des dispositions de l'article 8 du "Training Schools Act" ontarien (23). Il s'agit en l'occurence des cas dits de "protection" ou d'incorrigibilité.

## 2. Interrogation spécifique

L'interrogation spécifique à la base de la présente recherche se situe à l'intérieur des cadres posés par les questions suivantes, bien qu'elle ne se limite pas nécessairement à ce seul champ.

### a)- Questions relatives à la nature et aux conséquences des situations de fugue

I- Existe-t-il des situations de fugue qui fassent réellement obstacle au succès de l'étape de post-cure entreprise par un enfant ?

Si oui, lesquelles ? et, dans quelle mesure ?

II- Certaines situations de fugue sont-elles, plus que d'autres, susceptibles de se répéter chez un même sujet ?

III- Y a-t-il une différence entre les situations de fugue se produisant chez le groupe des garçons et celles se produisant chez celui des jeunes filles ?

b)- Questions relatives à l'intervention officielle  
face aux situations de fugue

- IV- Quelles sont les réponses officielles offertes aux situations de fugue survenant durant l'étape de post-cure ?
- V- La réponse offerte par l'officier de post-cure à une situation de fugue donnée peut-elle contrer les effets négatifs de cette situation sur la situation de post-cure prise dans son ensemble ?
- VI- La réponse officielle à une situation de fugue donnée peut-elle prévenir l'apparition chez le même sujet de nouvelles situations de fugue durant l'étape de post-cure en déroulement, ou durant une étape de post-cure ultérieure à la première (lorsqu'il y a eu interruption de la première étape) ?

## REFERENCES

### CHAPITRE I

1. ARMSTRONG, C. (1937) A Psychoneurotic Reaction of Delinquent Boys and Girls. Journal of Abnormal and Social Psychology, Oct., 329-42.
2. BIRKENMAYER, A.C et L.R. LAMBERT (1972) I. The Determination of Assessment of Outcomes. An Assessment of the Classification System for Placement of Wards in Training Schools. Toronto: Planning and Research Branch, Ministry of Correctional Services.
3. BURT, L. L. (1944) The Young Delinquent. London: University of London Press.
4. CALIFORNIA YOUTH AUTHORITY (1972), Classification des jeunes délinquants selon leur niveau de maturité dans leurs relations avec autrui (Traduction du texte américain intitulé "The Development of Interpersonal Maturity: Applications to Delinquency". Traducteurs: Belleau et al.). Revue des services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse, 12, 4, 101-170.
5. CANADA (1967) Délinquance juvénile au Canada. Rapport du comité du Ministère de la Justice sur la délinquance juvénile. Ottawa: Imprimeur de la Reine.
6. CATALINO, A. (1972) Boys and Girls in a Coeducational Training School Are Different - Aren't They?. Canadian Journal of Criminology and Corrections, 14, 2 120-131.

7. CLARKE, R.V.G. (1966) Approved School Boy Absconders and Corporal Punishment. British Journal of Criminology, 6, 364-375
8. ----- (1967) Seasonal and Other Environmental Aspects of Absconding by Approved School Boys. British Journal of Criminology, 7, 195-202.
9. ----- (1968) Absconding and Adjustment to the Training School. British Journal of Criminology, 8, 285-295.
10. CLARKE, R.V.G. et D.N. MARTIN (1970) Approved School Absconding as a Learned Response. Bulletin of the British Psychological Society, 23, 29.
11. ----- (1971) Absconding. Community School Gazette, 64, 12, 702-706 (Rapporté dans "Abstracts". Crime and Delinquency Literature, 3, 3, 368-369).
12. ----- (1971) Absconding from Approved Schools. London: Her Majesty's Stationery Office.
13. CROFT, I.J. et GRYGIER, T. (1956) Social Relationships of Truants and Juvenile Delinquents. Human Relations, 9, 439-466.
14. FOSTER, R.M. (1962) Intrapsychic and Environmental Factors in Running Away from Home. American Journal of Orthopsychiatry, Apr., 486-91.
15. GOLDMEIER, J. et R.D. DEAN (1973) The Runaway: Person, Problem, or Situation? Crime and Delinquency, 19, 4, 539-544.

16. GREEN, J.R. et D.N. MARTIN (1973): Absconding from Approved Schools as Learned Behavior: A Statistical Study. Journal of Research in Crime and Delinquency, 10, 1, 73-86.
17. GRYGIER, T. (1963) Progress Report on Research in Ontario Training Schools. Toronto: University of Toronto, School of Social Work (mimeo.).
18. HILDEBRAND, R.J. (1970) The Anatomy of Escape. Federal Probation, 33, 58-66.
19. LAMBERT, L.R. et A.C. BIRKENMAYER (1972) II. Factors related to Classification and Community Adjustment. An Assessment of the Classification System for Placement of Wards in Training Schools. Toronto: Ontario Ministry of Correctional Services, Planning and Research Branch.
20. LEVENTHAL, T. (1941) Inner Control Deficiencies in Runaway Children. Archives of General Psychiatry, 11, 775-82.
21. LUBECK, S.G. et T.E. LaMAR (1969) Mediatory vs. Total Institution: The Case of the Runaway. Social Problems, Summer, 242-60.
22. MARTIN, D.N. et R.V.G. CLARKE (1969) The Personality of Approved School Absconders. British Journal of Criminology, 9, 360-375.
23. ONTARIO (1970) The Training Schools Act. Revised Statutes of Ontario, Chapter 467.
24. OUTLAND, G.E. (1938) Determinants involved in Boy Transiency. Journal of Educational Sociology, 11, 360-372.

25. PAULL, J.E. (1956) The Runaway Foster Child. Child Welfare, July, 21-26.
26. RIEMER, M.D. (1940) Runaway Children. American Journal of Orthopsychiatry, July, 522-526.
27. STENGEL, E. (1939) Studies of the Psychopathology of Compulsive Wandering. British Journal of Medical Psychology, 18, 250-4.
28. SULLIVAN, C., M.Q. GRANT et J.D. GRANT (1957) The Development of Interpersonal Maturity: Applications to Delinquency. Psychiatry, 20, 373-385.

## CHAPITRE II

### MATERIEL ET MODELE D'ANALYSE

#### OPERATIONALISATION DES CONCEPTS

##### 1. La situation de fugue: variable indépendante

La définition administrative de l'incident de fugue s'applique à une foule de situations qui n'ont bien souvent rien d'autre en commun que le nom. La nature, le sens, la portée et les conséquences de ces différents incidents varient considérablement d'une situation à une autre. Il importe, par conséquent, d'étudier la fugue "en situation", c'est-à-dire en relation avec les divers autres facteurs qui, avec la présence de l'acte de s'absenter sans permission, constituent le tout d'une situation de fugue.

La présente étude considère, outre le fait de la présence ou de l'absence d'un incident de fugue proprement dit, un certain nombre de sous-variables faisant toutes parties

intégrantes de ce qu'il est convenu, dans la présente recherche, d'appeler la situation de fugue. L'objectif de cette recherche est, en quelque sorte, de parvenir à une typologie des situations de fugue ordonnées selon leur sens, leur portée et leurs conséquences. Pour ce faire, les sous-variables suivantes sont considérées.

A)- Age du sujet

Un incident de fugue revêt un sens particulier selon l'âge du sujet au moment de l'incident. Cette sous-variable est donc retenue.

B)- Type de placement de post-cure

Durant la période de post-cure, l'enfant peut être "placé" dans différentes sortes de résidence. Il semble que la sous-variable "type de placement" soit en mesure d'influencer la nature, la portée et la nature des conséquences de l'incident de fugue. La définition de la situation de fugue adoptée dans la présente recherche inclue la réponse à la question "fugue à partir de quelle sorte de placement de post-cure?". Enfin, la réponse à cette question est obtenue

grâce aux deux alternatives d'opérationnalisation de cette sous-variable:

a)- Description du placement

Selon la classification administrative des différents placements de post-cure possibles, de quel type de placement s'agit-il?

b)- Proximité de la résidence de post-cure par rapport à la résidence des parents

Outre la description de la nature du placement lui-même, il a semblé nécessaire de tenir compte également de la proximité relative de ce placement par rapport à la résidence des parents de l'enfant, puisque cette dernière qualité de la résidence revêt sans doute pour le sujet une importance primordiale.

Cette dernière sous-variable est mesurée de deux façons différentes:

- i)- proximité: lorsque la résidence de post-cure est située dans la même région que celle des parents du sujet. Or, puisque, comme il l'a déjà été dit, tous les placements de post-cure

étudiés sont situés dans la région du Toronto Métropolitain, il est décidé de conclure en la proximité entre les deux résidences en question lorsque la résidence des parents du sujet est elle aussi située à l'intérieur de cette même région administrative.

ii)- proximité: lorsque le sujet peut occasionnellement visiter ses parents, s'il le désire.

C)- Qualité du placement de post-cure

Il ne serait sans doute pas suffisant de répondre uniquement à la question "de quel type de placement s'agit-il?", pour bien rendre compte de l'impact de la sous-variable placement sur la nature et les conséquences d'un incident de fugue. Il faut également tenir compte du fait qu'un placement de post-cure, quel qu'en soit le type, n'est pas toujours en mesure de rencontrer les besoins exprimés par un résident donné.

La définition de la situation de fugue adoptée inclue donc la sous-variable "qualité du placement de post-cure". Il s'agit par là de rendre compte du degré auquel un

placement donné est en mesure d'offrir à l'enfant une occasion réelle de réadaptation. Cette sous-variable est mesurée alternativement de deux façons.

- a)- Evaluation de la qualité du placement par l'officier de post-cure
- b)- Evaluation faite par l'officier de post-cure de la qualité du travail accompli par les adultes responsables de la résidence de post-cure

Il est question de savoir si, selon l'appréciation de l'officier de post-cure, les personnes responsables de la résidence de post-cure sont en mesure d'offrir au résident considéré l'appui dont il a besoin, et un contrôle efficace sur son comportement.

- D)- Durée du placement avant l'incident de fugue

Le sens et la portée d'un incident de fugue varient considérablement selon que cet incident se produit au début ou à la fin de la période de placement de post-cure. La

définition de la situation de fugue adoptée dans la présente recherche incorpore par conséquent cette autre dimension du contexte à l'intérieur duquel l'incident de fugue se produit. La sous-variable correspondant à cette dimension est opérationnalisée en terme de durée de la période de placement s'étant écoulée avant l'apparition de l'incident de fugue considéré.

E)- Adaptation de l'enfant à la situation de post-cure antérieure à l'incident de fugue considéré

Encore une fois, il semble évident qu'un incident de fugue manifeste une réalité différente, selon qu'il se produit alors que l'enfant semble s'être adapté au placement de post-cure, ou qu'il intervienne au moment où l'enfant est ostensiblement incapable de s'adapter à ce placement. Pour tenir compte de cette dimension de la situation de fugue, la définition de la variable indépendante principale "situation de fugue" inclue une autre sous-variable, soit celle de l'adaptation de l'enfant à la situation de post-cure antérieure à l'incident de fugue considéré.

Pour opérationnaliser cette dernière sous-variable,

il a été décidé d'avoir recours à l'étude de la perception qu'a l'officier de post-cure de cette adaptation spécifique chez l'enfant. En d'autres mots, il s'agit de l'adaptation relative du sujet à la situation de post-cure antérieure à l'incident de fugue, et telle que perçue par l'officier responsable du progrès de l'enfant durant cette étape.

F)- L'occupation de l'enfant avant l'incident de fugue

Une autre sous-variable, celle de l'occupation de l'enfant avant l'incident de fugue, vient enrichir la notion de situation de fugue et la définition qu'il est maintenant convenu de lui donner.

G)- Durée de l'incident de fugue

Cette sous-variable est opérationnalisée de façon à ce qu'elle désigne la durée "officielle" de l'incident de fugue, c'est-à-dire la durée de la fugue telle qu'inscrite dans les rapports officiels contenus au dossier d'un sujet donné ( dossier principal du Ministère).

#### H)- Caractère répétitif de l'incident de fugue

Une situation de fugue donnée eput se prêter à des interprétations complètement différentes les unes des autres, selon que l'incident de fugue à son origine représente ou non une première expérience de la sorte pour le sujet étudié. Puisqu'il est, à toute fin pratique, impossible à la présente recherche de relever avec une quelconque exactitude la présence ou l'absence dans chacun des cas étudiés de situations de fugue antérieures au stage institutionnel des sujets, il est convenu d'opérationnaliser la sous-variable "caractère répétitif de l'incident de fugue", alternativement, de chacune des trois façons suivantes.

- a)- Présence ou absence, chez un cas étudié,  
d'incidents de fugue rapportés officiellement  
durant le stage institutionnel du sujet
- b)- Présence ou absence,chez un cas donné,  
d'incidents de fugue survenus soit durant le  
stage institutionnel du sujet, soit durant  
la période de post-cure considérée ou une  
période de post-cure antérieure à celle-ci
- c)- Présence ou absence, chez un cas donné,

d'incidents de fugue survenus durant une  
période de placement de post-cure, mais  
antérieurs à l'incident de fugue considéré

I)- Lieu de résidence durant la fugue

Cette autre sous-variable peut, elle aussi, modifier le sens, la portée et les conséquences d'un incident de fugue. Malheureusement, elle n'est pas toujours connue et elle est très souvent impossible à obtenir. Cette sous-variable vient à son tour, dans la mesure où elle est disponible, raffiner la définition de la situation de fugue adoptée par la présente recherche.

K)- Comportement du sujet durant la fugue

(Lorsque disponible, c'est-à-dire lorsque la nature de ce comportement est connue de l'officier).

L)- Maladie contactée durant la fugue

M)- Grossesse survenue durant la fugue

2. L'intervention officielle face à la situation de  
fugue: variable indépendante

La réponse officielle à une situation de fugue peut être identifiée à différents niveaux de sa manifestation. La présente recherche choisit d'opérationnaliser cette deuxième variable indépendante en considérant, parmi ses différentes manifestations, les suivantes.

A)- Fugue rapportée aux corps policiers par l'officier  
de post-cure

Bien qu'en principe, l'officier de post-cure doive normalement faire rapport aux corps policiers de tous les incidents de fugue se produisant chez le groupe des enfants dont il assume la surveillance et qui sont âgés de moins de 16 ans, il arrive bien souvent que, dans les cas de fugue de courte durée, l'officier néglige volontairement de faire ce rapport. Cette décision de l'officier marque sans doute un premier jalon de l'intervention officielle face à la situation de fugue.

B)- Comparution du sujet à la cour, à la suite de l'incident de fugue considéré, ou d'un autre incident relié directement au premier

a)- Comparution à la cour

Puisqu'un incident de fugue n'est pas toujours suivi de la comparution du fugueur à la cour, le fait de la présence ou de l'absence d'une comparution à la cour faisant suite à une situation de fugue (ou à un autre incident rattaché directement à celui de la fugue) viendra permettre de qualifier la nature de la réponse officielle faite à une situation de fugue.

b)- Disposition du cas par la cour

Puisque l'officier de post-cure est le représentant du système correctionnel le plus fréquemment en contact avec le fugueur, et puisque c'est à ce même officier que revient le plus souvent la responsabilité de "répondre" à la situation de fugue, il convient de se pencher plus particulièrement sur le niveau de manifestation de la réponse officielle à la situation de fugue que son action ou son attitude représente. La réponse de l'officier peut adopter différentes formes. Afin de rendre compte de ces différences, le concept

de "réponse de l'officier face à la situation de fugue" est opérationnalisé de la façon suivante.

a)- L'officier retourne l'enfant à l'école de protection

Bien que la décision de retourner un enfant à l'école de protection dont il est le pupille ne revienne pas uniquement à l'officier lui-même, il n'en demeure pas moins que l'officier joue un rôle important lors de cette prise de décision. De toute façon, celle-ci est généralement interprétée par le fugueur comme étant le fait de l'officier de post-cure seul. Il est convenu, dans la présente recherche, de considérer le retour ou non de l'enfant à l'école de protection comme faisant partie de la réponse de l'officier de post-cure face à la situation de fugue donnée.

b)- Transfert de placement de post-cure

Encore une fois ici, la décision d'effectuer un transfert du placement de post-cure de l'enfant suite à une situation de fugue n'appartient pas en propre au seul officier de post-cure. Néanmoins, il est convenu, dans la présente recherche, de voir dans cette décision, tout comme le fait

très certainement le fugueur lui-même, l'acte de l'officier de post-cure pris séparément.

Cependant, il semble important, au moment de l'opérationnalisation de cette seconde sous-variable, de tenir compte du fait que la décision peut revêtir des significations diverses pour la personne concernée, c'est-à-dire le fugueur, selon que cette décision est prise en accord avec ou à l'encontre des souhaits exprimés par cette personne.

c)- Respect du droit de négociier du fugueur

Les deux sous-variables retenues jusqu'ici pour opérationnaliser le concept de "réponse de l'officier de post-cure face à la situation de fugue" présentent l'avantage d'être facilement mesurables. Elles ne peuvent cependant pas à elles seules suffire à rendre compte de la complexité de la relation qui existe entre le fugueur et son surveillant. Pour mieux tenir compte de cette dernière dimension, il est possible d'avoir recours à un concept déjà utilisé par Lorber (10), et plus tard par Spector pour décrire les conséquences de la déviation primaire (13, pp. 391-92). Spector note l'importance "de la déviation primaire ou des actes déshonorants eux-mêmes n'est pas de déclencher une

réaction sociétale, mais plutôt de compromettre sérieusement le pouvoir de négociation du déviant potentiel" (13, pp. 391-92).

La relation entre l'officier de post-cure et son client est toute entière colorée par la position d'autorité dans laquelle se trouve l'officier. Cette position d'autorité n'implique pas nécessairement que celui-ci adopte toujours une attitude qui nie à son client le droit de négocier ou de participer à la prise de la décision qui le concerne. Elle implique cependant que l'officier a le pouvoir de retirer, s'il le juge approprié, le droit de négociation des décisions qui est quelquefois concédé au client durant l'étape de post-cure. Or, le passage de la déviation primaire à la déviation secondaire<sup>1</sup>, nous dit Spector (13, p. 391-92), peut être provoqué par la suppression du droit de négocier du déviant potentiel.

---

1. Cette terminologie qui distingue entre "déviance primaire" et "déviance secondaire", est empruntée à E.M. Lemert (4;5;). Lemert distingue entre les deux types de déviation en disant qu'il y a "déviation secondaire", "lorsqu'une personne commence à se servir de son comportement déviant et d'un rôle connexe comme moyen de défense, d'attaque ou d'adaptation aux problèmes, manifestes ou non, engendrés par les réactions sociétales face à son comportement... (4, p. 76)".

Prenant pour acquis que le droit de négociation est restitué à l'enfant par l'officier au début de la période de post-cure, la présente recherche adopte le critère suppression/non-suppression du droit de négocier de l'enfant pour évaluer la nature de la réponse de l'officier de post-cure face à une situation de fugue donnée.

### 3. Le succès de l'étape de post-cure: variable dépendante

La variable dépendante de la présente recherche, c'est-à-dire le succès relatif de l'étape de post-cure poursuivie par le sujet, est opérationnalisée grâce à l'examen des sous-variables qui suivent. Ces dernières se rattachent toutes à ce que l'on conviendra de nommer la période de relance, c'est-à-dire la période suivant immédiatement le retour, après l'incident de fugue, du sujet à son placement de post-cure. La durée de cette période de relance varie d'un sujet à un autre.

#### A)- Adaptation relative au placement de post-cure durant la période de relance

Il s'agit de l'adaptation relative de l'enfant au placement de post-cure durant la période de relance telle

qu'évaluée par le nombre de transferts de placement de post-cure effectués et dûs aux mauvaises adaptation du sujet.

B)- Complétion de l'étape de post-cure

La complétion de l'étape de post-cure est définie comme étant le déroulement de cette étape durant la période de relance, sans interruption par un retour de l'enfant à l'école de protection ("return for further training").

C)- Présence ou absence de nouveaux délits durant la période de relance

Il s'agit ici uniquement des délits "officiels", ou délits connus de la police.

Les trois dernières sous-variables ont été combinées, après que chacune d'entre elles eut été dichotomisée, de façon à obtenir un critère unique et, à son tour, dichotomisable. En d'autres mots, une triple opération (dichotomisation des sous-variables, combinaison de celles-ci et dichotomisation de la variable dépendante combinée) a permis l'obtention des deux catégories critères suivantes:

i)- succès de l'étape de post-cure: lorsque le sujet, durant la période de relance n'a pas dû être transféré à un nouveau placement de post-cure à cause de sa mauvaise adaptation au premier placement, n'a pas dû être retourné à l'école de protection pour un nouveau stage, et n'a pas commis de nouveau délit.

ii)- échec de l'étape de post-cure: lorsque le sujet a, durant la période de relance, soit dû être transféré à un nouveau placement de post-cure à cause de sa mauvaise adaptation au premier placement, soit dû être retourné à l'école de protection pour un nouveau stage, soit commis un nouveau délit.

#### 4. Nouvelle fugue durant la période de relance: variable dépendante

Une deuxième et dernière variable dépendante est retenue pour la présente recherche. Il s'agit de celle

relative à la présence ou absence, chez un sujet donné, d'une nouvelle situation de fugue survenant durant la période de relance. De fait, l'inclusion de cette deuxième variable dépendante représente tout simplement une tentative de répondre à la question déjà posée: "Existe-t-il des situations de fugue qui, plus que d'autres, sont susceptibles de se répéter chez un même sujet?".

## METHODOLOGIE

### 1. L'instrument de collection des données

Il a été décidé, dans la présente recherche, d'étudier ex-post-facto, c'est-à-dire en rétrospective, un certain nombre de situations de fugue. Pour obtenir l'information nécessaire, et tenant compte des limites de temps et de moyens, il s'agissait de sélectionner une approche qui ne se limiterait pas au seul examen de l'information contenue au dossier officiel des sujets, et qui n'impliquerait pas la nécessité de contacter chacun des sujets étudiés. Lambert et Birkenmayer (8) ont déjà souligné les innombrables difficultés auxquelles se

heurte le chercheur qui tente de n'utiliser que l'information tenue dans les dossiers du Ministère ontarien sur chaque sujet. Quant à la possibilité d'entreprendre de contacter les différents sujets impliqués, une telle entreprise aurait eu vite fait de s'avérer impraticable. Le choix de l'approche adoptée par le présent projet se porta donc sur celui de l'obtention et de l'examen de l'information sur les situations de fugue fournie par les officiers de post-cure eux-mêmes, aidés de l'information contenue au dossier qu'ils tiennent tous sur chacun de leurs clients. Enfin, comme l'information désirée ne devait pas être uniquement factuelle, mais également impliquer la formulation de jugements et d'opinions de la part des officiers interrogés, il a semblé préférable de choisir un instrument permettant la souplesse et l'ouverture rendues nécessaires par le caractère partiellement exploratoire de la recherche entreprise. Il fut donc décidé d'utiliser une entrevue structurée, plutôt qu'un questionnaire conventionnel <sup>2</sup>.

Une première série d'hypothèses de travail a été assemblée, et une première version de la structure d'entrevue a été construite. Trois pré-tests ont ensuite été conduits

---

2. La lecture des ouvrages de Cannel et Kahn (2), Galtung (6) et de Richardson et al. (12) suggère en effet qu'un tel choix est approprié lorsque l'on recherche à diminuer les effets des interprétations multiples d'une même question.

(un par chacun des chargés d'entrevue) sur un échantillon réduit à sept cas et ne faisant pas partie de l'échantillon original de la recherche. La cohérence et la logique interne de l'instrument purent ainsi être améliorées, de même que certains détails relatifs à la présentation matérielle et à la procédure d'administration de l'instrument purent être avantageusement modifiés.

Enfin, la version finale et définitive de la structure de l'entrevue fut construite. Celle-ci est présentée à l'Appendice A du présent rapport.

La version finale de la structure d'entrevue comprend cinq parties principales correspondant chacune à un moment distinct de la situation de fugue. Ces cinq parties sont présentées selon l'ordre chronologique des moments auxquels elles correspondent. La première partie (des questions 1 à 8) a trait aux caractéristiques du sujet lui-même et de son histoire personnelle; la deuxième partie (des questions 9 à 23) porte sur les éléments de la situation de fugue qui précédaient l'incident de fugue proprement dit; la troisième partie (des questions 24 à 31) vise à recueillir l'information relative à l'incident de fugue lui-même; la quatrième partie (la question 32) est destinée à l'examen de l'intervention officielle face à la situation de fugue

considérée; et finalement, la cinquième partie (la question 33) porte sur la période de relance, c'est-à-dire une période variant en longueur selon les sujets, durant laquelle il est théoriquement possible de mesurer l'impact de la situation de fugue sur la situation de post-cure prise dans son ensemble.

La structure d'entrevue est rédigée en anglais, puisque les entrevues devaient être menées avec des officiers travaillant principalement dans cette langue.

## 2. Les chargés d'entrevue

Les trois personnes chargées d'administrer l'instrument de collection des données étaient chacune impliquées dans le travail de post-cure, et toutes familières avec le travail accompli par les personnes à interviewer<sup>3</sup>. De plus, ces trois personnes avaient toutes participé activement à l'élaboration de la structure d'entrevue et à la définition des quelques concepts qui y étaient contenus.

---

3. Deux des chargés d'entrevue étaient des officiers de post-cure réguliers, tandis que le troisième était une étudiante employée par le Ministère, à l'intérieur du programme d'été C.R.I.S.P..

Les pré-tests de l'instrument de collection des données ont été utilisés comme des occasions devant permettre aux chargés d'entrevue de se familiariser avec celui-ci et avec les difficultés d'enregistrement des réponses susceptibles d'être rencontrées. Chacun des chargés d'entrevue a dû, lors de cette première phase, conduire sept entrevues portant toujours sur les mêmes sept situations de fugue. Les résultats ont ensuite été comparés et discutés avec les chargés d'entrevue. Les variations entre les informations obtenues sur un même incident, les informations imprécises, contradictoires ou incomplètes ont été portées à l'attention des chargés d'entrevue. Enfin, à la suite de cet exercice, les concepts utilisés furent à nouveau discutés avec ceux-ci, de façon à éliminer autant que possible les différences entre les interprétations que feraient chacun des chargés d'entrevue.

Les principales instructions aux chargés d'entrevue sont reproduites en anglais à l'Appendice B.

### 3. L'échantillon

Pour un certain nombre de raisons d'ordre pratique,

la présente recherche se limite à l'examen des cas de situation de fugue s'étant produits à l'intérieur de la région métropolitaine de la ville de Toronto. Il convient d'entendre par cela, la région constituée par les trois districts administratifs délimitant les territoires de travail des trois bureaux régionaux suivant: Toronto Main Office; Toronto East Office; et le Toronto West Office.

De plus, afin de s'assurer de ce que chacune des situations de fugue étudiées serait suivie d'une période de relance d'une durée suffisante, il a été convenu de limiter la présente recherche à l'étude des situations de fugue s'étant produites durant la période de temps entre le 1er janvier 1972 et le 31 décembre de la même année.

A)- Procédure de sélection de l'échantillon

Il n'existait pas de liste, à l'intérieur des services ontariens de post-cure, soit des enfants en placement de post-cure dans la région du Toronto métropolitain durant l'année 1972, soit des incidents de fugue survenus dans cette région durant la même année. Or, étant données les limites de temps et de moyens du présent projet, il n'était

vraisemblablement pas possible de constituer une telle liste à partir des dossiers principaux tenus par le Training School Branch sur chacun de leurs clients. La procédure suivante a, par conséquent, dû être adoptée.

Tous les officiers de post-cure (ou leur surveillant, lorsqu'il était impossible de communiquer avec les premiers) ayant travaillé, à Toronto, en 1972, avec des enfants poursuivant l'étape de post-cure furent contactés. On demanda à ces officiers de produire une liste de tous les enfants ayant poursuivi un stage de post-cure sous leur surveillance durant l'année et dans la région en question, et d'ajouter à cette liste tous les cas où un doute subsistait quant aux dates relatives au placement de post-cure du sujet. Une liste fut obtenue de cette façon, comprenant quelques 722 noms et numéros de dossiers institutionnels.

Cette liste, puisque un sujet donné pouvait avoir été sous la surveillance de plus d'un seul officier durant la période de temps considérée, fut révisée et corrigée de façon à éliminer les duplications. La liste révisée comprenait quelques 578 noms et numéros de dossier institutionnel de sujet ayant poursuivi une étape de post-cure dans la région du Toronto métropolitain, durant l'année 1972.

Les dossier principal de ces 578 sujets fut examiné afin de déterminer lesquels d'entre-eux comportaient des cas d'incident de fugue survenus durant l'étape de post-cure poursuivie durant l'année considérée. Cet examen révéla la présence d'un total de 190 incidents de fugue survenus chez 110 sujets poursuivant une étape de post-cure dans la région et durant la période de temps considérées. Ces sujets étaient tous sous la surveillance de 23 officiers de post-cure.

Lors de l'examen du dossier des sujets, et dans les cas où il y avait eu au moins un cas d'incident de fugue durant l'étape de post-cure, l'occasion a été saisie pour enregistrer l'information relative à l'âge, au sexe du sujet, à la date et à la durée de l'incident de fugue, et à la présence ou absence d'incident de fugue durant le (ou les) séjour(s) institutionnel(s) du sujet. Cette information devait plus tard servir à confirmer l'information obtenue lors d'une entrevue avec l'officier de post-cure surveillant le sujet.

#### 4. Collection des données

En utilisant la liste des cas contenus dans notre échantillon, vingt-trois listes partielles furent préparées,

regroupant les cas selon le nom de l'officier de post-cure dont ceux-ci relevaient.

Des rendez-vous furent pris avec 17 des 23 officiers concernés. Les six autres officiers ne pouvaient pas être joints, soit parce qu'ils avaient définitivement quitté le Service, soit parce qu'ils se trouvaient, au moment de la collection des données, en vacances annuelles ou en congé spécial. Pour pallier à cette dernière difficulté; il fut décidé que, dans les cas des sujets sous la surveillance de trois des six officiers manquant, l'information serait recueillie en demandant au superviseur immédiat de l'officier de se soumettre pour celui-ci à l'entrevue de collection des données. Cette décision était rendue possible par le fait que, dans le cas des trois officiers en question, l'officier superviseur avait l'habitude d'être informé de façon très précise et très complète sur chacun des cas sous la surveillance des officiers en question.

Les entrevues se déroulèrent durant la période de temps entre le 15 juillet et le 31 août 1973. Cette période avait été choisie, parce qu'elle nous permettait, même dans les cas de fugue s'étant produits à la toute fin de l'année

1972, de pouvoir compter sur une période de relance d'au moins sept mois.

Les trois chargés d'entrevue ont conduit au total quelques 136 entrevues complètes, portant sur autant d'incidents de fugue s'étant produits chez 90 sujets différents.

Une fois les entrevues terminées et, dans les cas où subsistaient quelques doutes quant à certaines informations factuelles recueillies, une vérification de l'information fut entreprise à la lumière de celle contenue au dossier principal de l'enfant.

#### ANALYSE DES RELATIONS ENTRE LES VARIABLES

Les premières sections du présent chapitre ont servi à préciser le plan d'observation et l'opérationnalisation des concepts de la présente recherche. Les variables ont été présentées et explicitées. La section qui suit entreprend donc de formuler les étapes et les procédures d'analyse des relations entre les variables. Les quatre variables princi-

pales de cette recherche jouent les rôles suivants: la situation de fugue est une variable indépendante comprenant l'ensemble des sous-variables relatives aux caractéristiques de l'incident de fugue proprement dit et au contexte général à l'intérieur duquel l'incident se produit; la réponse officielle face à la situation de fugue constitue pour sa part une deuxième variable indépendante; le succès de l'étape de post-cure constitue une première variable dépendante, tandis que le fait de la présence ou de l'absence d'une nouvelle situation de fugue chez le sujet durant la période de relance en constitue une deuxième.

Le statut des variables étant précisé, il convient maintenant de présenter les techniques statistiques qui sont utilisées pour analyser les relations qui peuvent exister entre celles-là.

### 1. Les étapes de l'analyse

Il sera question, dans une première phase de l'analyse, de comparer les sujets masculins et féminins quant à chacune des variables et sous-variables utilisées. Il est espéré que, de cette façon, il deviendra possible de déterminer s'il ne conviendrait pas mieux d'analyser séparé-

ment les résultats obtenus pour chacun de ces deux groupes.

La deuxième phase de l'analyse concerne le succès de l'étape de post-cure. Cette deuxième phase sera réalisée grâce à l'utilisation de la technique de prédiction par attributs dichotomiques. Le but de cette phase de l'analyse sera de découvrir, parmi l'ensemble des variables et sous-variables indépendantes considérées, celles qui semblent prédire, mieux que d'autres, l'échec ou le succès relatif d'une étape de post-cure.

Enfin, puisqu'il a été convenu d'étudier les relations qui existent entre les diverses variables indépendantes et la deuxième variable dépendante, soit celle de la présence ou de l'absence d'une nouvelle situation de fugue durant la période de relance, une troisième phase de l'analyse est prévue, afin de découvrir la nature de ces relations.

## 2. La technique statistique

La première variable dépendante (ou critère) est analysée dans sa relation avec les variables indépendantes considérées grâce à l'utilisation de la technique de prédic-

tion par attributs dichotomiques développée par MacNaughton-Smith (11). Cette technique a été utilisée principalement pour prédire la récidive (1; 3; 7; 14; 15). Néanmoins, on remarque également son utilisation par M. Leblanc (9), dans son analyse "stigmatique de la réaction sociale à la délinquance juvénile". Leblanc a utilisé cette technique d'analyse dans le but de faire ressortir les types de comportement délinquant qui semblaient être associés à la décision de stigmatiser un individu comme délinquant.

La technique de prédiction par attributs dichotomiques, comme l'écrivait MacNaughton-Smith (11):

"... considère la situation, commune en sociologie et en psychologie, où les effets, bons ou mauvais, peuvent être intensifiés, réduits ou même éliminés par l'interaction. Dans ces situations, nous pouvons supposer qu'en général, dans tout sous-groupe d'individus, un effet d'interaction impliquera qu'au moins un attribut produit un effet principal dans le sous-groupe; de plus, si la présence (ou l'absence) simultanée de deux attributs est fortement associée au critère. Ainsi notre recherche en vue d'obtenir des groupes d'attributs d'une valeur indicative peut être faite par un processus hiérarchique de sous-divisions ... (p. 365)".

L'adoption de cette technique suppose l'utilisation

de la procédure suivante: 1)- Il s'agit de mesurer l'association entre chacune des variables et sous-variables indépendantes (attributs) et la variable dépendante (critère); 2)- La variable dont l'association est la plus élevée est sélectionnée, et l'échantillon est divisé en deux groupes: ceux qui possèdent l'attributs et ceux qui ne le possèdent pas; 3)- l'opération est répétée à l'intérieur des groupes ainsi formés et ceci jusqu'à l'épuisement des associations significatives (statistiquement) ou des sujets.

Cette technique permet de diviser successivement l'échantillon considéré selon les attributs qui sont le plus fortement associés au critère. Le résultat de son application est un arbre dont les extrémités sont un groupe homogène de cas: groupe caractérisé par la présence ou l'absence d'un ensemble d'attributs.

Faisant suite à sa discussion des avantages et des inconvénients de l'application de cette technique statistique, Leblanc (9, pp. 130-1) présente quelques conditions auxquelles devraient satisfaire les données que l'on veut soumettre à cette technique d'analyse. Les données collectionnées pour la présente recherche semblent satisfaire à ces quelques conditions techniques: les variables et sous-variables sont

nombreuses, les interactions effectives entre les variables ne nous sont pas connues, et aucune théorie ne vient spécifier les variables admissibles ou leurs relations avec le critère; de plus, chacune des variables et sous-variables utilisées peut être dichotomisée.

Les tableaux I, II, III, IV et VI inclus au chapitre suivant présentent la façon dont chacune des variables et sous-variables a été dichotomisée. Cette dichotomisation a été effectuée arbitrairement, en regroupant les catégories de réponse (enregistrées sur la structure d'entrevue) selon qu'elles indiquaient la présence ou l'absence de l'attribut.

### HYPOTHESES

L'analyse des données est structurée en fonction des quelques hypothèses suivantes:

H.1.: Il n'y aura pas de différence statistiquement significative entre le groupe des sujets masculins et celui des sujets féminins quant aux différentes variables et sous-variables mesurées (variables indépendantes et variables dépendantes).

H.2.: Il n'y aura pas de relation statistiquement significative entre les différentes variables et sous-variables relatives soit à la situation de fugue, soit à la réponse officielle face à cette situation, et, d'autre part, le premier critère, élaboré à partir de la combinaison des sous-variables suivantes: complétion de l'étape de post-cure; nouveaux délits durant la période de relance; et, transfert de placement durant cette même période.

H.3.: Il n'y aura pas de relation statistiquement significative entre les différentes variables et sous-variables relatives soit à la situation de fugue, soit à la réponse officielle face à cette situation, et, d'autre part, le deuxième critère adopté, i.e. la variable dépendante "nouvelle situation de fugue survenant durant la période de relance".

REFERENCESCHAPITRE II

1. BALLARD, K.B. et D.M. GOTTFREDSON (1963) Predictive Attribute Analysis and the Prediction of Parole Performance. Vaccaville (Calif.): Institute for the Study of Crime and Delinquency.
2. CANNEL, C. et R. KAHN (1953) The Collection of Data by interviewing. in L. Festinger et D. Katz, Research Methods in the Behavioural Sciences. New York: Holt, Rinehart and Winston.
3. CIALE, J., D. ELIE, E. FATTAH, P. LANDREVILLE, C. PERRON et S. SHUSTER (1967) Recherche pénitentiaire. Montréal: Département de Criminologie, Université de Montréal.
4. LEMERT, E. M. (1951) Social Pathology. New York: McGraw-Hill.
5. ----- (1967) Human Deviance, Social Problems, and Social Control. Englewood Cliffs, New Jersey: Prentice Hall.
6. GALTUNG, J. (1967) Theory and Methods in Social Research. New York: Columbia University Press.
7. GRYGIER, T. (1966) The Effect of Social Action: Current Prediction Methods and Two New Models. British Journal of Criminology, 6, 2, 269-293.

8. LAMBERT, L.R. (1970) An Examination of the Methods and Problems Involved in Collecting Data from Main Office Files. Toronto: Research Branch, Department of Correctional Services, Province of Ontario.
  
9. LeBLANC, M. (1971) La réaction sociale à la délinquance juvénile: une analyse stigmatique. Acta Criminologica, 4, pp. 113-191.
  
10. LORBER, J. (1967) Deviance as Performance; The Case of Illness. Social Problems, 14, 303-310.
  
11. MacNAUGHTON-SMITH, P. (1963) The Classification of Individuals by the Possession of Attributes associated with a Criteria. Biometrics, 19, 364-366.
  
12. RICHARDSON, S. A., B. S. DOHRENWEND et D. KLWIN (1965) Interviewing. New York: Basic Books.
  
13. SPECTOR, M. (1972) La différenciation sociale, la déviation secondaire et la théorie de l'étiquetage. Revue Canadienne de Criminologie, 14, 4, 391-408.
  
14. UNKOVIC, C.M. et W.J. DUCSAY (1969) An Application of Configural Analysis to the Recidivism of Juvenile Delinquency Behavior. Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science, 60, 3, 340-345.
  
15. WILKINS, L.T. et P. MacNAUGHTON-SMITH (1964) New Prediction and Classification Methods in Criminology. Journal of Research in Crime and Delinquency, 1, 1, 19-32.

## CHAPITRE III

### RESULTATS

#### DESCRIPTION DES CAS DE FUGUE DE PLACEMENT DE POST-CURE; COMPARAISON ENTRE GARCONS ET FILLES

##### 1. Caractéristiques des sujets

Des 136 situations de fugue considérées, quelques 83 impliquent des sujets féminins, tandis que 53 seulement impliquent des sujets du sexe opposé.

Comme l'indique le tableau I, tous les enfants impliqués dans ces situations se situent entre les âges de 14 et 17 ans. Aucun cas d'enfant fugueur de moins de 14 ans n'est rapporté, et ce, bien que la clientèle des services de post-cure ontariens comprenne sûrement des enfants de ce groupe d'âge. On remarque également dans ce tableau la tendance du groupe des garçons à se situer, plus que ne le fait celui des filles, à l'intérieur du groupe d'âge de 16 et

17 ans. Cette "tendance", toutefois, ne correspond pas à une différence statistiquement significative entre les deux groupes.

La moyenne d'âge des sujets impliqués dans les situations de fugue étudiées semble être légèrement plus élevée que la moyenne d'âge de l'ensemble des enfants poursuivant un stage de post-cure à travers la Province d'Ontario. Il n'est malheureusement pas possible de vérifier ici cette dernière affirmation, puisque le modèle de recherche adopté ne prévoit pas de groupe de contrôle grâce auquel une comparaison aurait pu être établie. Cependant, on peut par ailleurs ajouter que, lors d'une étude portant sur l'ensemble de la clientèle des services de post-cure ontariens, Lambert et Birkenmayer (2, pp. 7-8) ont noté que la majorité des sujets constituant cette population se situait entre les âges de 14 et de 15 ans. Or, on remarque au tableau I le fait que, dans le présent échantillon, quelques 66% des garçons et 54% des jeunes filles se situent au-delà de ce groupe d'âge. Cette "tendance" des fugueurs à être légèrement plus âgés que les non-fugueurs semble être en accord avec les observations que faisaient Goldmeier et Dean (1, p. 541). En effet, ces derniers remarquaient que les fugueurs du domicile parental avaient en général tendance à être plus âgés que les non-fugueurs.

TABLEAU I

Age des sujets; différence entre garçons et filles; dichotomisation de la variable.

| AGE | Garçons |      | Filles |      | DICHOTO-<br>MISATION | Garçons |      | Filles |      | t*     | p    |
|-----|---------|------|--------|------|----------------------|---------|------|--------|------|--------|------|
|     | NBR     | %    | NBR    | %    |                      | NBR     | %    | NBR    | %    |        |      |
| 14  | 4       | 7.5  | 9      | 10.8 |                      |         |      |        |      |        |      |
| 15  | 14      | 26.4 | 29     | 34.9 | 14-15                | 18      | 34.0 | 38     | 45.8 | .5760  | n.s. |
| 16  | 26      | 49.1 | 28     | 33.7 |                      |         |      |        |      |        |      |
| 17  | 9       | 17.0 | 17     | 20.5 | 16-17                | 35      | 66.0 | 45     | 54.2 | 1.0625 | n.s. |

\* t : Il s'agit ici du t approximatif. La signification de la différence entre ces deux pourcentages est calculée grâce à l'utilisation des "nomographs" de Lawshe et Baker (3) et de Reeb (4).

\*\* n.s. : non significatif statistiquement.

## 2. Caractéristiques des situations de fugue

La variable "type de placement" a été dichotomisée en distinguant entre les placements durant lesquels l'enfant vit soit avec un membre de sa famille, soit seul, et les pla -

cements impliquant que l'enfant vit dans une résidence subventionnée par les services de post-cure. Le tableau II indique que 30% des garçons et 40% des filles demeurent dans des placements organisés et subventionnés par les services de post-cure. Quel qu'en soit le type, les placements de post-cure dans lesquels ont été placés les auteurs des situations de fugue considérées ont été évalués comme bon ou acceptable par les officiers de post-cure dans un peu plus de 66%des cas. 44% de ces placements étaient jugés médiocres ou pauvres par les officiers. Enfin, pour ce qui est de la qualité du support et du contrôle offert à l'enfant par les adultes responsables de la résidence de post-cure, il ne semble pas qu'aucun des deux groupes, garçons et jeunes filles, ait bénéficié de meilleurs soins.

Une des rares variables pour lesquelles une différence significative a pu être observé entre les deux groupes de sujets, est celle de la proximité de la résidence de post-cure de l'enfant par rapport à la résidence de ses parents. En effet, il appert que les jeunes filles qui furent impliquées plus tard dans des situations de fugue étaient moins souvent que les garçons en mesure de visiter leurs parents, soit régulièrement, soit occasionnellement. On note cependant que la majorité des enfants impliqués dans les situations de fugue considérées était en mesure de visiter

ses parents.

Aucune différence significative n'est observée entre les sujets masculins et féminins quant à leur occupation durant la période de placement de post-cure précédant l'incident de fugue. On note toutefois qu'une proportion surprenante de sujets, soit quelque 56% des garçons et 44% des jeunes filles, était en chômage ou pratiquait l'école buissonnière (en dépit de la loi provinciale rendant l'assistance à l'école obligatoire pour les enfants de moins de seize ans).

La durée moyenne du placement de post-cure antérieur à la fugue du sujet ne semble pas varier sensiblement selon le sexe du sujet. On remarque néanmoins que pour près de 39% de l'ensemble des sujets cette durée ne dépasse pas un mois. Il est difficile d'établir ici une comparaison entre ces chiffres et ceux de la durée moyenne du placement de post-cure pour l'ensemble de la clientèle déservie par les services de post-cure ontariens (nous ne possédons pas ces derniers chiffres). Il demeure néanmoins que, malgré l'absence d'une possibilité de comparaison avec un groupe contrôle, ces chiffres semblent indiquer qu'un bon nombre de fugues se produisent dès le début de la période de placement

TABLEAU II  
LE PLACEMENT DE POST-CURE DES FUGUEURS; DIFFERENCES ENTRE  
GARÇONS ET FILLES; DICHOTOMISATION DE LA VARIABLE.

| <u>VARIABLES</u>                                               | Garçons |      | Filles |      | DICHOTOMISATION               | Garçons |      | Filles |      | t *   | p <  |
|----------------------------------------------------------------|---------|------|--------|------|-------------------------------|---------|------|--------|------|-------|------|
|                                                                | nbr     | %    | nbr    | %    |                               | nbr     | %    | nbr    | %    |       |      |
| B) TYPE DE PLACEMENT DE POST-CURE                              |         |      |        |      |                               |         |      |        |      |       |      |
| a)- <u>Description</u>                                         |         |      |        |      |                               |         |      |        |      |       |      |
| 01. chez les deux parents                                      | 6       | 11.3 | 15     | 18.1 | placement<br>non-subventionné |         |      |        |      | .7800 | n.s. |
| 02. chez un des parents et son<br>époux(se) de droit coutumier | 8       | 15.1 | 8      | 9.6  |                               |         |      |        |      |       |      |
| 03. chez un des parents                                        | 13      | 24.5 | 12     | 14.4 |                               |         |      |        |      |       |      |
| 04. chez un autre membre de la<br>famille                      | 4       | 7.5  | 4      | 4.8  |                               |         |      |        |      |       |      |
| 07. une maison de pension                                      | 6       | 11.3 | 8      | 9.6  |                               |         |      |        |      |       |      |
| 10. autre                                                      | 0       | 0.0  | 3      | 3.6  |                               | 37      | 69.8 | 50     | 60.2 |       |      |
| 05. foyer rourricier (seul<br>enfant en placement)             | 6       | 11.3 | 14     | 16.9 | placement<br>subventionné     |         |      |        |      | .7440 | n.s. |
| 06. foyer nourricier (plusieurs<br>enfant en placement)        | 4       | 7.5  | 5      | 6.0  |                               |         |      |        |      |       |      |
| 08. résidence de groupe (avec<br>facilités de traitement)      | 4       | 7.5  | 8      | 9.6  |                               |         |      |        |      |       |      |
| 09. résidence de groupe                                        | 2       | 3.8  | 6      | 7.2  |                               | 16      | 30.2 | 33     | 39.8 |       |      |

| VARIABLES                                                    | Garçons |      | Filles |      | DICHOTOMISATION             | Garçons |      | Filles |      | t*     | p<   |
|--------------------------------------------------------------|---------|------|--------|------|-----------------------------|---------|------|--------|------|--------|------|
|                                                              | nbr     | %    | nbr    | %    |                             | nbr     | %    | nbr    | %    |        |      |
| b)- Proximité de la résidence de <u>post-cure</u>            |         |      |        |      |                             |         |      |        |      |        |      |
| i)- <u>région</u>                                            |         |      |        |      |                             |         |      |        |      |        |      |
| 1. même région                                               |         |      |        |      | même                        | 46      | 86.8 | 56     | 68.2 | 2.3430 | .05  |
| 2. région différente                                         |         |      |        |      | diff.                       | 6       | 11.5 | 26     | 31.7 | .9701  | n.s. |
| 3. ?                                                         | 1       |      | 1      |      |                             |         |      |        |      |        |      |
| ii)- <u>pouvait visiter ses parents</u>                      |         |      |        |      |                             |         |      |        |      |        |      |
| 1. ne vit pas avec ses parents, mais peut les visiter        | 13      | 30.2 | 24     | 38.7 | pouvait visiter ses parents |         |      |        |      |        |      |
| 2. ne vit pas avec ses parents, mais peut visiter l'un d'eux | 8       | 18.6 | 13     | 21.0 |                             |         |      |        |      |        |      |
| 3. vit avec un des deux parents et peut visiter l'autre      | 12      | 27.9 | 4      | 6.6. |                             | 33      | 76.7 | 41     | 66.1 | 1.0285 | n.s. |
| 4. ne peut voir ni l'un ni l'autre de ses parents            | 4       | 9.3  | 10     | 16.0 |                             |         |      |        |      |        |      |

|                                                       |    |      |    |      |                                    |    |      |    |      |       |      |
|-------------------------------------------------------|----|------|----|------|------------------------------------|----|------|----|------|-------|------|
| 5. vit avec un des parents et ne peut visiter l'autre | 6  | 13.9 | 11 | 17.7 | ne pouvait pas visiter ses parents | 10 | 23.3 | 21 | 33.9 | .7403 | n.s. |
|                                                       | 1  |      | 4  |      |                                    |    |      |    |      |       |      |
| 6. information non disponible                         |    |      |    |      |                                    |    |      |    |      |       |      |
|                                                       |    |      |    |      |                                    |    |      |    |      |       |      |
| C) QUALITE DU PLACEMENT DE P.-C.                      |    |      |    |      |                                    |    |      |    |      |       |      |
| a)- <u>Evaluation de l'officier</u>                   |    |      |    |      |                                    |    |      |    |      |       |      |
| 1. très bon                                           | 14 | 26.4 | 26 | 31.7 | bon                                | 35 | 66.0 | 55 | 67.1 | ----- | n.s. |
| 2. acceptable                                         | 21 | 39.6 | 29 | 35.4 |                                    | 18 | 34.0 | 27 | 32.9 | ----- | n.s. |
| 3. pauvre                                             | 18 | 34.0 | 27 | 32.9 | mauvais                            |    |      |    |      |       |      |
| 4. ?                                                  | 0  |      | 1  |      |                                    |    |      |    |      |       |      |
| b)- <u>Travail des adultes responsables</u>           |    |      |    |      |                                    |    |      |    |      |       |      |
| 1. support suffisant                                  |    |      |    |      |                                    | 23 | 48.9 | 45 | 58.4 | .6504 | n.s. |
| 2. support insuffisant                                |    |      |    |      |                                    | 24 | 51.1 | 32 | 41.6 | .5512 | n.s. |
| 9. ?                                                  | 6  |      | 6  |      |                                    |    |      |    |      |       |      |
| D) DUREE DU PLACEMENT ANTERIEUR A L'INCIDENT DE FUGUE |    |      |    |      |                                    |    |      |    |      |       |      |
| 1. moins d'une semaine                                | 5  | 9.4  | 13 | 15.7 |                                    |    |      |    |      |       |      |

|                                                                    |    |      |    |      |                       |    |      |    |      |       |      |
|--------------------------------------------------------------------|----|------|----|------|-----------------------|----|------|----|------|-------|------|
| 2. plus d'une semaine; et<br>moins d'un mois                       | 16 | 30.2 | 19 | 22.9 | moins<br>d'un<br>mois | 21 | 39.6 | 32 | 38.6 | ----- | n.s. |
| 3. plus d'un mois, mais<br>moins de trois mois                     | 10 | 18.9 | 29 | 34.9 | plus<br>d'un<br>mois  | 32 | 60.4 | 51 | 61.4 | ----- | n.s. |
| 4. plus de trois mois                                              | 22 | 41.5 | 22 | 26.5 |                       |    |      |    |      |       |      |
| E) ADAPTATION A LA SITUATION DE<br>POST-CURE ANTERIEURE A LA FUGUE |    |      |    |      |                       |    |      |    |      |       |      |
| 1. adaptation réussie                                              |    |      |    |      |                       | 19 | 37.3 | 27 | 32.9 | ----- | n.s. |
| 2. adaptation non réussie                                          |    |      |    |      |                       | 32 | 60.4 | 55 | 67.1 | ----- | n.s. |
| 9. pas d'information                                               | 2  |      | 1  |      |                       |    |      |    |      |       |      |
| F) OCCUPATION DE L'ENFANT AVANT<br>L'INCIDENT DE FUGUE             |    |      |    |      |                       |    |      |    |      |       |      |
| 1. à l'école                                                       | 12 | 23.0 | 25 | 31.6 |                       |    |      |    |      |       |      |
| 2. en vacances                                                     | 4  | 7.7  | 8  | 10.1 |                       |    |      |    |      |       |      |
| 3. travail à temps partiel                                         | 0  | 0.0  | 0  | 0.0  |                       |    |      |    |      |       |      |
| 4. travail à plein temps                                           | 7  | 13.5 | 11 | 13.9 | occupé                | 23 | 44.2 | 44 | 55.7 | .7700 | n.s. |
| 5. en chômage                                                      | 13 | 25.0 | 19 | 24.1 | non                   |    |      |    |      |       |      |
| 6. école buissonnière                                              | 16 | 30.8 | 16 | 20.3 | occupé                | 29 | 55.8 | 35 | 44.3 | .7938 | n.s. |
| 9. pas d'information                                               | 1  |      | 4  |      |                       |    |      |    |      |       |      |

| G) . DUREE DE LA FUGUE                         |    |      |    |      |                       |    |      |    |      |       |      |
|------------------------------------------------|----|------|----|------|-----------------------|----|------|----|------|-------|------|
| 1. une nuit                                    | 3  | 5.7  | 10 | 12.0 |                       |    |      |    |      |       |      |
| 2. moins d'une semaine                         | 20 | 37.7 | 10 | 12.0 |                       |    |      |    |      |       |      |
| 3. plus d'une semaine, mais<br>moins d'un mois | 6  | 11.3 | 24 | 28.9 | moins<br>d'un<br>mois | 29 | 54.7 | 44 | 53.0 | ----- | n.s. |
| 4. plus d'un mois, mais<br>moins de trois mois | 5  | 9.4  | 18 | 21.7 |                       |    |      |    |      |       |      |
| 5. plus de trois mois                          | 12 | 22.6 | 16 | 19.2 |                       |    |      |    |      |       |      |
| 6. fugue non terminée                          | 7  | 13.2 | 5  | 6.0  | plus<br>d'un<br>mois  | 24 | 45.3 | 39 | 47.0 | ----- | n.s. |
| 9. information non dispo-<br>nible             | 0  |      | 0  |      |                       |    |      |    |      |       |      |

\* t : Il s'agit ici du "t" approximatif. La signification de la différence entre ces deux pourcentages est mesurée grâce à l'utilisation des "nomographs" de Lawshe et Baker (3) et de Reeb (4).

\*\* n.s.: non significatif statistiquement.

de post-cure du sujet. Cette dernière constatation viendrait, semble-t-il confirmer l'affirmation théorique selon laquelle la fugue représenterait un symptôme de la difficulté de l'enfant à s'adapter à une situation nouvelle. De fait, une dernière constatation parmi celles que l'on peut faire à partir des résultats présentés au tableau II vient renforcer cette interprétation. En effet, il appert que 62% des garçons et 67% des jeunes filles n'avaient pas, selon l'évaluation qu'en faisait leur officier de post-cure, réussi à s'adapter convenablement au placement.

Le tableau III présente la distribution des situations de fugue pour les deux groupes de fugeurs, garçons et jeunes filles, quant aux variables relatives à l'incident de fugue proprement dit. Trois de ces variables distinguent d'une façon significative entre les deux groupes. Il s'agit en l'occurrence des sous-variables "fugue d'un placement de post-cure antérieure à celle considérée"; "résidence durant la fugue", et "maladie contactée durant la fugue".

L'analyse des distributions de sujets pour ces sous-variables indique d'une part, qu'un plus grand nombre de situations de fugue parmi celles considérées impliquait pour le sujet une première expérience de la sorte pour les

garçons que pour les jeunes filles. L'analyse indique d'autre part que les jeunes filles avaient tendance, durant la fugue, à se loger dans des résidences qui seraient jugées innacceptables plus tard par les officiers de post-cure. Plus de 90% des jeunes filles se sont logées dans des résidences innacceptables durant leur fugue, tandis que seulement 55% des garçons en ont fait de même. Cette différence pourrait cependant refléter les doubles-standards des officiers, qui seraient quelquefois portés à considérer une même résidence comme acceptable pour un garçon et comme innacceptable pour une jeune fille.

Enfin, cette même analyse nous révèle que le nombre des jeunes filles n'ayant pas contacté de maladie durant la fugue est de beaucoup inférieur à celui des garçons.

Ces deux derniers éléments d'information tendent déjà à impliquer que l'incident de fugue semble revêtir un caractère plus sérieux, plus grave, chez les jeunes filles que chez les garçons.

La durée moyenne de l'incident de fugue demeure à peu de chose près la même pour les garçons que pour les jeunes filles. Par ailleurs, on remarque que cette durée est supérieure

à un mois dans plus de 45% de l'ensemble des situations étudiées. Enfin, cette durée s'est avérée être supérieure à trois mois dans plus de 37% des cas chez les garçons et dans plus de 21% des cas chez les jeunes filles.

Plus de 60% des sujets étudiés s'étaient déjà enfuis de l'institution de protection durant un de leurs séjours institutionnels. De fait, moins de 28% des jeunes filles et de 40% des garçons de l'échantillon observé n'avaient jamais connu d'expérience de fugue, soit de l'institution de protection, soit d'un placement de post-cure.

Finalement, une quatrième variable vient distinguer entre le groupe des sujets masculins et celui des sujets féminins. Il s'agit de la sous-variable "nouveau délit durant la fugue". En effet, on note une différence considérable entre le pourcentage des garçons n'ayant pas commis de délit durant la fugue et celui des filles. 89% des sujets féminins n'ont pas commis de délit contre la loi durant leur fugue, alors que seulement 58% des garçons étudiés peuvent en dire autant. L'examen de cette dernière sous-variable vient peut-être remettre en question l'affirmation endossée ci-dessus, selon laquelle il était dit que les situations de fugue impliquant une jeune fille avaient

TABLEAU III

L'INCIDENT DE FUGUE PROPREMENT DIT; DIFFERENCES ENTRE  
GARÇONS ET FILLES; DICHOTOMISATION DE LA VARIABLE

| VARIABLES                                                           | Garçons |      | Filles |      | DICHOTOMISATION | Garçons |      | Filles |      | t *    | p <  |
|---------------------------------------------------------------------|---------|------|--------|------|-----------------|---------|------|--------|------|--------|------|
|                                                                     | nbr     | %    | nbr    | %    |                 | nbr     | %    | nbr    | %    |        |      |
| H) CARACTERE REPETITIF DE L'INCIDENT DE FUGUE                       |         |      |        |      |                 |         |      |        |      |        |      |
| a)- <u>fugue institutionnelle</u>                                   |         |      |        |      |                 |         |      |        |      |        |      |
| 1. une                                                              | 12      | 22.6 | 12     | 14.6 | une et plus     |         |      |        |      |        |      |
| 2. deux                                                             | 3       | 5.7  | 12     | 14.6 |                 |         |      |        |      |        |      |
| 3. trois                                                            | 3       | 5.7  | 2      | 2.5  |                 |         |      |        |      |        |      |
| 4. quatre et plus                                                   | 3       | 5.7  | 4      | 4.8  |                 | 21      | 39.7 | 30     | 36.5 | -----  | n.s. |
| 5. aucune                                                           | 32      | 60.3 | 52     | 63.5 | aucune          | 32      | 60.3 | 52     | 63.5 | -----  | n.s. |
| 9. pas d'information                                                | 0       |      | 1      |      |                 |         |      |        |      |        |      |
| b)- <u>fugue institutionnelle et<br/>fugue de placement de p.c.</u> |         |      |        |      |                 |         |      |        |      |        |      |
| 1. une et plus                                                      |         |      |        |      |                 | 32      | 60.4 | 60     | 72.3 | 1.2160 | n.s. |
| 2. aucune                                                           |         |      |        |      |                 | 21      | 39.6 | 23     | 27.7 | 0.8075 | n.s. |

|                                                             |    |      |    |      |                 |    |      |    |      |        |      |
|-------------------------------------------------------------|----|------|----|------|-----------------|----|------|----|------|--------|------|
| c)- <u>fugue de placement antérieure à celle considérée</u> |    |      |    |      |                 |    |      |    |      |        |      |
| 1. une                                                      | 8  | 15.1 | 15 | 18.5 |                 |    |      |    |      |        |      |
| 2. deux                                                     | 5  | 9.4  | 8  | 9.9  | une et          |    |      |    |      |        |      |
| 3. trois et plus                                            | 1  | 1.9  | 17 | 21.0 | plus            | 14 | 26.4 | 40 | 49.4 | 1.5725 | n.s. |
| 4. aucune                                                   | 39 | 73.6 | 41 | 50.6 | aucune          | 39 | 73.6 | 41 | 50.6 | 2.0823 | .05  |
| 9. pas d'information                                        | 0  |      | 2  |      |                 |    |      |    |      |        |      |
| I) LIEU DE RESIDENCE DURANT LA FUGUE                        |    |      |    |      |                 |    |      |    |      |        |      |
| 01. chez les parents                                        | 1  | 2.1  | 3  | 4.1  |                 |    |      |    |      |        |      |
| 02. chez un des parents                                     | 13 | 27.7 | 3  | 4.1  |                 |    |      |    |      |        |      |
| 03. chez un adulte responsable                              | 5  | 10.6 | 0  | 0    |                 |    |      |    |      |        |      |
| 04. une bonne maison de pension                             | 0  | 0    | 1  | 1.4  |                 |    |      |    |      |        |      |
| 05. résidence jeunesse                                      | 1  | 2.1  | 0  | 0    |                 |    |      |    |      |        |      |
| 11. chez un autre membre de la famille                      | 1  | 2.1  | 0  | 0    | bonne résid.    | 21 | 44.7 | 7  | 9.6  | 1.9825 | n.s. |
| 06. chez les amis (jeunes) ou d'autres fugueurs             | 5  | 10.6 | 15 | 20.5 |                 |    |      |    |      |        |      |
| 07. pas de résidence                                        | 9  | 19.1 | 12 | 16.4 |                 |    |      |    |      |        |      |
| 08. chez l'ami (e)                                          | 1  | 2.1  | 23 | 31.6 |                 |    |      |    |      |        |      |
| 09. jamais la même résidence                                | 10 | 21.3 | 13 | 17.8 |                 |    |      |    |      |        |      |
| 10. chez des usagés de drogue                               | 1  | 2.1  | 3  | 4.1  | mauvaise résid. | 26 | 55.3 | 66 | 90.4 | 4.5140 | .01  |

|                                          |    |      |    |      |         |    |      |    |      |        |      |  |
|------------------------------------------|----|------|----|------|---------|----|------|----|------|--------|------|--|
| 12. information non disponible           | 6  |      | 10 |      |         |    |      |    |      |        |      |  |
| K) COMPORTEMENT DU SUJET DURANT LA FUGUE |    |      |    |      |         |    |      |    |      |        |      |  |
| 1. négatif                               | 23 | 47.9 | 28 | 35.9 |         |    |      |    |      |        |      |  |
| 2. à la limite du non-permis             | 8  | 16.7 | 28 | 35.9 | négatif | 31 | 64.6 | 56 | 71.8 | 0.6985 | n.s. |  |
| 3. positif                               | 17 | 35.4 | 22 | 28.2 | positif | 17 | 35.4 | 22 | 28.2 | 0.4306 | n.s. |  |
| 9. information non disponible            | 5  |      | 5  |      |         |    |      |    |      |        |      |  |
| L) NOUVEAU DELIT DURANT LA FUGUE         |    |      |    |      |         |    |      |    |      |        |      |  |
| 1. non                                   | 29 | 58.0 | 73 | 89.0 | non     | 29 | 58.0 | 73 | 89.0 | 3.5420 | .01  |  |
| 2. oui, contre la propriété              | 12 | 24.0 | 5  | 6.1  |         |    |      |    |      |        |      |  |
| 3. oui, contre la personne               | 1  | 2.0  | 1  | 1.2  |         |    |      |    |      |        |      |  |
| 4. oui (drogues)                         | 2  | 4.0  | 0  | 0.0  |         |    |      |    |      |        |      |  |
| 5. oui, contre une loi prov.             | 2  | 4.0  | 3  | 3.7  |         |    |      |    |      |        |      |  |
| 6. oui, autre crime                      | 4  | 8.0  | 0  | 0.0  | oui     | 21 | 42.0 | 9  | 11.0 | 1.8129 | n.s. |  |
| 9. information non disponible            | 3  |      | 1  |      |         |    |      |    |      |        |      |  |
| M) MALADIE SURVENUE DURANT LA FUGUE      |    |      |    |      |         |    |      |    |      |        |      |  |
| 1. oui, une maladie sérieuse             | 4  | 8.9  | 5  | 6.6  |         |    |      |    |      |        |      |  |
| 2. oui, une maladie vénérienne           | 0  | 0.0  | 8  | 10.7 |         |    |      |    |      |        |      |  |
| 3. oui, une maladie bénigne              | 0  | 0.0  | 8  | 10.7 | oui     | 4  | 8.9  | 21 | 28.0 | 0.7200 | n.s. |  |

|                                       |    |      |    |      |     |    |      |    |      |        |     |
|---------------------------------------|----|------|----|------|-----|----|------|----|------|--------|-----|
| 4. non                                | 41 | 91.1 | 54 | 72.0 | non | 41 | 91.1 | 54 | 72.0 | 2.3874 | .05 |
| 9. information non disponible         | 8  |      | 8  |      |     |    |      |    |      |        |     |
| N) GROSSESSE SURVENUE DURANT LA FUGUE |    |      |    |      |     |    |      |    |      |        |     |
| 1. oui                                |    |      |    |      |     |    |      | 11 | 14.1 | ....   | ... |
| 2. non                                |    |      |    |      |     |    |      | 67 | 85.9 | ....   | ... |
| 9. information non disponible         |    |      | 5  |      |     |    |      |    |      |        |     |

\* t : Il s'agit ici du "t" approximatif. La signification de la différence entre ces deux pourcentages est mesurée grâce à l'utilisation des "nomographs" de lawshe et Baker (3) et de Reeb (4).

\*\* n.s. : non significatif statistiquement.

en général tendance à s'avérer plus sérieuses, plus graves, que celles impliquant des garçons. Bien que l'analyse de l'ensemble des sous-variables relatives à l'incident de fugue semble indiquer cette "plus grande sérieux" de la fugue perpétrée par la jeune fille, par rapport à celle perpétrée par le garçon, il faut bien admettre que cette sérieux ne s'exprime pas en terme de délinquance renouvelée. Cette dernière semble être le propre beaucoup plus du groupe des garçons.

### 3. Caractéristiques de l'intervention officielle face à la situation de fugue

Le tableau IV rapporte la distribution des situations de fugue pour les sous-variables relatives à la variable indépendante "intervention officielle face à la situation de fugue". L'analyse de ces distributions indique, d'une façon générale, que les situations de fugue impliquant des sujets féminins ont, semble-t-il, tendance à être suivies de réponses officielles un peu moins rigides, un peu moins restrictives que les réponses données aux situations de fugue impliquant des sujets masculins. Toutefois, en termes de différences significative au point de vue statistique,

seule la distribution des situations de fugue pour la sous-variable "comparution en cour" présente une telle différence entre les deux groupes. De fait, 88% des jeunes filles n'apparaissent pas à la cour à la suite de l'incident de fugue, tandis que seulement 56% des garçons bénéficient d'un tel sursis.

D'une façon plus détaillée, on remarque, au niveau de la réaction de l'officier de post-cure face à la situation de fugue, la tendance à ne pas adopter une attitude trop rigide et à ne pas retirer trop rapidement le droit de négociation de l'enfant. Comme l'indique le tableau IV, le droit de négociation de l'enfant ne lui est retiré, à la suite d'un incident de fugue, que dans moins de 25% des cas. D'autre part, la décision de retourner un enfant à l'institution à la suite, et comme conséquence, de l'incident de fugue n'intervient que dans moins de 16% du total des cas étudiés. Enfin, même dans les cas où l'enfant comparaît en cour à la suite de l'incident de fugue, une décision de retourner l'enfant à l'école de protection n'est enregistrée que dans un tiers des cas.

Plusieurs sous-variables ont été utilisées lors de l'opérationnalisation de la variable indépendante "réponse

TABLEAU IV

INTERVENTION OFFICIELLE FACE A LA SITUATION DE FUGUE;  
DIFFERENCES ENTRE GARCONS ET FILLES; DICHOTOMISATION  
DE LA VARIABLE.

| <u>VARIABLES</u>                                             | Garçons |      | Filles |      | DICHOTO-<br>MISATION | Garçons |      | Filles |      | t *    | p <  |
|--------------------------------------------------------------|---------|------|--------|------|----------------------|---------|------|--------|------|--------|------|
|                                                              | nbr     | %    | nbr    | %    |                      | nbr     | %    | nbr    | %    |        |      |
| A) RAPPORT A LA POLICE                                       |         |      |        |      |                      |         |      |        |      |        |      |
| 1. oui                                                       |         |      |        |      |                      | 31      | 58.5 | 51     | 62.2 | 1.5680 | n.s. |
| 2. non                                                       |         |      |        |      |                      | 22      | 41.5 | 31     | 26.8 | 1.2496 | n.s. |
| 3. ?                                                         | 0       |      | 1      |      |                      |         |      |        |      |        |      |
| B) COMPARUTION EN COUR                                       |         |      |        |      |                      |         |      |        |      |        |      |
| a)- <u>comparution en cour</u>                               |         |      |        |      |                      |         |      |        |      |        |      |
| 1. oui, en cour juvén.                                       | 5       | 10.8 | 1      | 1.3  |                      |         |      |        |      |        |      |
| 2. oui, en cour juvén.<br>pour un incident<br>lié à la fugue | 4       | 8.7  | 1      | 1.3  |                      |         |      |        |      |        |      |
| 3. oui, en cour adulte                                       | 11      | 23.9 | 7      | 9.1  | oui                  | 20      | 43.4 | 9      | 11.7 | 2.7300 | n.s. |
| 4. non                                                       | 26      | 56.5 | 68     | 88.3 | non                  | 26      | 56.5 | 68     | 88.3 | 3.2940 | .01  |
| 9. information non<br>disponible                             | 7       |      | 6      |      |                      |         |      |        |      |        |      |

| b) - <u>disposition du cas</u>                                       |    |      |    |      |                                                |    |      |    |      |
|----------------------------------------------------------------------|----|------|----|------|------------------------------------------------|----|------|----|------|
| 1. l'enfant est retourné à l'école de protection                     | 5  | 25.0 | 1  | 16.6 | retour de l'enfant dans une institution fermée |    |      |    | n.s. |
| 5. l'enfant est placé dans une institution de détention pour adultes | 3  | 15.0 | 1  | 16.6 |                                                | 8  | 40.0 | 2  | 33.3 |
| 2. probation juvénile                                                | 0  | 0.0  | 0  | 0.0  | autres dispositions                            |    |      |    |      |
| 3. probation adulte                                                  | 3  | 15.0 | 2  | 33.3 |                                                |    |      |    |      |
| 4. ajournement sine die                                              | 3  | 15.0 | 0  | 0.0  |                                                |    |      |    |      |
| 6. autre                                                             | 6  | 30.0 | 2  | 33.3 |                                                | 12 | 60.0 | 4  | 66.7 |
| 9. information non dispo.                                            | 0  |      | 0  |      |                                                |    |      |    | n.s. |
| c) REPONSE DE L'OFFICIER DE P.-C.                                    |    |      |    |      |                                                |    |      |    |      |
| a) - <u>décision de retourner l'enfant à l'école de prot.</u>        |    |      |    |      |                                                |    |      |    |      |
| 1. non                                                               | 33 | 75.0 | 64 | 83.1 | non                                            |    |      |    | n.s. |
| 2. oui, pour nouv. placement                                         | 3  | 6.8  | 3  | 3.9  |                                                | 36 | 81.8 | 67 | 87.0 |
| 3. oui, pour un nouveau stage                                        | 8  | 18.2 | 10 | 13.0 | oui                                            | 8  | 18.2 | 10 | 13.0 |
| 9. information non dispon.                                           | 9  |      | 6  |      |                                                |    |      |    | n.s. |
| b) - <u>décision d'effectuer un transfert de placement</u>           |    |      |    |      |                                                |    |      |    |      |
| 1. non                                                               | 25 | 65.8 | 41 | 57.7 |                                                |    |      |    |      |

|                                                        |    |      |    |      |     |    |      |    |      |       |      |
|--------------------------------------------------------|----|------|----|------|-----|----|------|----|------|-------|------|
| 2. oui, en accord avec les souhaits de l'enfant        | 11 | 29.0 | 26 | 36.6 |     |    |      |    |      |       |      |
| 4. oui, pour des raisons étrangères à la fugue         | 0  | 0.0  | 1  | 1.4  | non | 36 | 94.8 | 68 | 95.7 | ----- | n.s. |
| 3. oui, à l'encontre des souhaits de l'enfant          | 2  | 5.2  | 3  | 5.9  | oui | 2  | 5.2  | 3  | 5.9  | ----- | n.s. |
| 9. information non dispon.                             | 9  |      | 6  |      |     |    |      |    |      |       |      |
| <hr/>                                                  |    |      |    |      |     |    |      |    |      |       |      |
| c)- <u>respect du droit de négociation de l'enfant</u> |    |      |    |      |     |    |      |    |      |       |      |
| 1. droit laissé                                        |    |      |    |      |     | 31 | 72.1 | 52 | 78.8 | ----- | n.s. |
| 2. droit retiré                                        |    |      |    |      |     | 12 | 27.9 | 14 | 22.2 | ----- | n.s. |
| 9. information non disponible                          | 10 |      | 7  |      |     |    |      |    |      |       |      |

\* t : Il s'agit ici du "t" approximatif.

\*\* n.s.: non significatif statistiquement.

de l'officier de post-cure face à la situation de fugue". Dans le but de connaître dans quelle mesure ces différentes sous-variables sont indépendantes les unes des autres, leur degré d'association entre elles a été calculé et est présenté au tableau V.

TABLEAU V  
RELATIONS ENTRE LES SOUS-VARIABLES  
RELATIVES A L'INTERVENTION OFFICIELLE  
FACE A LA SITUATION DE FUGUE;  $\chi^2$ \* et p.

|                                                           | 1                | 2                  | 3                  | 4 |
|-----------------------------------------------------------|------------------|--------------------|--------------------|---|
| 1) comparution en cour                                    |                  |                    |                    |   |
| 2) décision de retourner l'enfant à l'école de protection | 5.2758<br>(.05)  |                    |                    |   |
| 3) décision d'effectuer un transfert                      | 0.0076<br>(n.s.) | 1.1037<br>(n.s.)   |                    |   |
| 4) respect du droit de négociation                        | 0.6750<br>(n.s.) | 38.9290<br>(.0001) | 18.4469<br>(.0001) |   |

\* Il y a toujours un degré de liberté.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, la sous-variable "décision de retourner l'enfant à l'école de protection" est associée avec la variable comparution de l'enfant à la cour. En d'autres mots, l'enfant qui ne comparaît pas en cour à la suite de l'incident de fugue est beaucoup moins susceptible que l'enfant qui y comparaît de se voir retourner à l'école de protection. Deuxièmement, le même tableau attire l'attention sur le fait que la décision de l'officier de respecter le droit de négociation du fugueur ou non se fait généralement de pair avec celle, soit de retourner l'enfant à l'école de protection, soit d'effectuer un transfert de placement de post-cure.

#### 4. Le succès de l'étape de post-cure

Le tableau VI ne relève aucune différence significative entre le groupe des garçons et celui des jeunes filles quant à la distribution des situations de fugue par rapport aux sous-variables relative au "succès de l'étape de post-cure".

On constate pourtant encore une fois une légère "tendance" du groupe des jeunes filles à conférer à conférer

aux situations de fugue dans lesquelles il est impliqué un caractère plus grave. En effet, et bien qu'il ne soit pas possible de relever de différence qui soit significative du point de vue statistique, il appert que les jeunes filles, quelle que soit la sous-variable de ce groupe considérée, accusent une difficulté légèrement plus grande à se réinsérer à leur placement de post-cure à la suite de la fugue. Une seule sous-variable relative au succès de l'étape de post-cure vient faire exception à cette dernière constatation générale. Il s'agit de la variable "nouveau délit durant la période de relance". Tout comme les sujets féminins avaient moins tendance que les sujets masculins à commettre des délits durant la fugue, ceux-là sont moins souvent impliqués dans de nouveaux délits durant la période de relance. Les deux items d'information sont complémentaires et relèvent probablement d'une même caractéristique propre beaucoup plus à la clientèle des services de post-cure en général, qu'à la seule population des fugeurs.

On remarque par ailleurs, que la majorité des enfants impliqués dans les situations de fugue étudiées n'est pas retournée à l'école de protection pour un nouveau stage durant la période de relance. Moins de 16% des enfants y sont retournés. Toutefois, selon l'évaluation faite par les

TABLEAU VI

SUCCES DE L'ETAPE DE POST-CURE DURANT LA PERIODE DE  
RELANCE ; DIFF. ENTRE GARCONS ET FILLES; DICHOTOMISATION

| <u>VARIABLES</u>                             | <u>Garçons</u> |      | <u>Filles</u> |      | DICHOTO-<br>MISATION | <u>Garçons</u> |      | <u>Filles</u> |      | t*     | p<   |
|----------------------------------------------|----------------|------|---------------|------|----------------------|----------------|------|---------------|------|--------|------|
|                                              | nbr            | %    | nbr           | %    |                      | nbr            | %    | nbr           | %    |        |      |
| A) ADAPTATION AU PLACEMENT                   |                |      |               |      |                      |                |      |               |      |        |      |
| a)- <u>nombre de transferts de placement</u> |                |      |               |      |                      |                |      |               |      |        |      |
| 1. un                                        | 4              | 10.0 | 15            | 21.1 | un et plus           |                |      |               |      |        |      |
| 2. deux                                      | 3              | 7.5  | 8             | 11.3 |                      |                |      |               |      |        |      |
| 3. trois                                     | 3              | 7.5  | 5             | 7.0  |                      |                |      |               |      |        |      |
| 4. plus de trois                             | 2              | 5.0  | 5             | 7.0  |                      | 12             | 30.0 | 33            | 46.5 | 1.0056 | n.s. |
| 5. aucun                                     | 28             | 70.0 | 38            | 53.5 | aucun                | 28             | 70.0 | 38            | 53.5 | 1.7940 | n.s. |
| 9. information non dispon.                   | 1              |      | 1             |      |                      |                |      |               |      |        |      |
| b)- <u>évaluation de l'officier</u>          |                |      |               |      |                      |                |      |               |      |        |      |
| 1. très bonne adaptation                     | 9              | 21.9 | 11            | 15.7 | bonne adapta.        |                |      |               |      |        |      |
| 2. bonne adaptation                          | 13             | 31.7 | 12            | 17.1 |                      | 22             | 53.7 | 23            | 32.9 | 1.4250 | n.s. |
| 3. pas d'adaptation                          | 19             | 46.4 | 47            | 67.1 | mauvaise             | 19             | 46.3 | 47            | 67.1 | 1.6448 | n.s. |
| 4. information non dispon.                   | 0              |      | 2             |      |                      |                |      |               |      |        |      |

|                                                                                                                          |    |      |    |      |                                    |    |      |    |      |        |      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|------|----|------|------------------------------------|----|------|----|------|--------|------|
| B)- COMPLETION DE L'ETAPE DE POST-CURE                                                                                   |    |      |    |      |                                    |    |      |    |      |        |      |
| 1. l'enfant n'a pas été retourné à l'école de protection durant la période de relance                                    | 32 | 78.0 | 54 | 75.0 | complétion de l'étape de post-cure |    |      |    |      |        |      |
| 2. l'enfant a été retourné à l'école de protection durant la période de relance pour effectuer un transfert de placement | 2  | 4.9  | 7  | 9.7  |                                    | 34 | 82.9 | 61 | 84.7 | ----   | n.s. |
| 3. l'enfant a été retourné à l'école de protection durant la période de relance pour qu'il y effectue un nouveau stage   | 7  | 17.1 | 11 | 15.3 | non-complétion                     | 7  | 17.1 | 11 | 15.3 | ----   | n.s. |
| C)- NOUVEAU DELIT DURANT LA PERIODE DE RELANCE                                                                           |    |      |    |      |                                    |    |      |    |      |        |      |
| 1. un délit                                                                                                              | 11 | 26.8 | 13 | 18.1 | un et plus                         |    |      |    |      |        |      |
| 2. plusieurs délits                                                                                                      | 6  | 14.6 | 6  | 8.3  |                                    | 17 | 41.5 | 19 | 26.4 | 1.2540 | n.s. |
| 3. aucun délit                                                                                                           | 24 | 58.5 | 53 | 73.6 | aucun                              | 24 | 58.5 | 53 | 73.6 | 1.3837 | n.s. |
| 4. information non dispon.                                                                                               | 0  |      | 0  |      |                                    |    |      |    |      |        |      |

\* t : Il s'agit ici du "t" approximatif.

officiers de post-cure du succès relatif de l'étape de post-cure poursuivie par l'enfant durant la période de relance, il semblerait que plus de 56% de l'ensemble des sujets n'aient pas réussi à réintégrer avec succès leur résidence de post-cure à la suite de l'incident de fugue.

Il convient de se rappeler ici, que trois des quatre sous-variables présentées au tableau VI seront combinées pour ne plus former qu'un seul critère. Ce critère unique, comme il a déjà été mentionné, servira lors de la deuxième phase de l'analyse des relations entre les variables. Les trois sous-variables en question sont les suivantes: adaptation de l'enfant au placement de post-cure durant la période de relance, telle que révélée par le nombre de transferts de placement ayant eu lieu durant cette période; complétion de l'étape de post-cure; et, nouveau délit durant la période de relance. Le critère unique donne ainsi naissance à deux catégories qui distinguent entre le succès et l'échec de l'étape de post-cure.

Les tableaux VII et VIII renseignent sur les relations qui existent entre, d'une part, le critère unique qui vient d'être développé et, d'autre part, les sous-variables "évaluation du succès de l'étape de post-cure du sujet par l'officier " et "nouvelle situation de fugue durant la période de relance.

TABLEAU VII

SUCCES DE L'ETAPE DE POST-CURE;  
CRITERE COMBINE PAR RAPPORT A L'EVALUATION DE L'OFFICIER

|                                    | <u>ECHEC</u> | <u>SUCCES</u> |
|------------------------------------|--------------|---------------|
| Evaluation positive par l'officier | 16           | 29            |
| Evaluation négative par l'officier | 48           | 18            |

$$\chi^2 = 13.66 *$$

$$p \quad .001$$

TABLEAU VIII

SUCCES DE L'ETAPE DE POST-CURE; CRITERE COMBINE PAR  
RAPPORT A LA PRESENCE OU ABSENCE D'UNE NOUVELLE FUGUE

|                               | <u>SUCCES</u> | <u>ECHEC</u> |
|-------------------------------|---------------|--------------|
| Présence d'une nouvelle fugue | 24            | 54           |
| Absence de fugue              | 23            | 12           |

$$\chi^2 = 10.7484 *$$

$$p \quad .01$$

---

\* Il y a un degré de liberté,

Les tableaux VII et VIII montrent qu'il existe des relations significatives entre le critère développé (succès/échec de l'étape de post-cure durant la période de relance) et les deux autres sous-variables considérées. Cela n'a rien de surprenant, puisqu'à toute fin pratique, toutes ces sous-variables, y-compris celles qui ont servi à l'élaboration du critère unique, se rapportent à la même réalité, celle de la plus ou moins grande adaptation du sujet à la résidence de post-cure durant la période de relance. Il est tout de même d'un certain intérêt de pouvoir constater que l'évaluation que fait l'officier de post-cure du succès relatif de l'étape de post-cure poursuivie par l'enfant sous sa surveillance se rapproche sensiblement de celle qui est obtenue grâce à l'utilisation du premier critère développé pour les fins de la présente recherche. Il est possible même de supposer que les éléments d'information utilisés lors de l'élaboration du critère ne sont pas complètement étrangers à ceux dont se servent les officiers, lors de l'évaluation en question.

#### 4. La nouvelle fugue survenant durant la période de relance

Le tableau IX rapporte la distribution des situations

de fugue par rapport à une deuxième variable dépendante, c'est-à-dire celle de la présence ou de l'absence d'une nouvelle situation de fugue survenant durant la période de relance. Les chiffres qui y figurent révèlent une légère tendance du groupe des jeunes filles à présenter, plus que ne le fait celui des garçons, de nouvelles situations de fugue durant la période de temps en question. Cette observation, bien qu'elle ne puisse être confirmée par la présence d'une différence entre les deux groupes qui soit significative du point de vue statistique, demeure toutefois en accord avec celle du fait qu'il a été dénombré plus de fugueuses que de fugeurs (83 contre 53) à l'intérieur de l'échantillon étudié et, par conséquent, à l'intérieur de la population que forme l'ensemble de la clientèle torontoise des services de post-cure ontariens.

Enfin, pour ce qui est de l'ensemble de l'échantillon étudié, il appert que plus de 65% des situations de fugue considérées ont été suivies de nouvelles situations de fugue durant la période de relance. Ce taux de "récidive" coïncide assez bien avec le taux d'échec obtenu lors de l'utilisation du critère combiné devant servir à mesurer le succès relatif de l'étape de post-cure poursuivie par les fugeurs durant la période de relance.

TABLEAU IX

NOUVELLE SITUATION DE FUGUE DURANT LA PERIODE DE  
RELANCE; DIFF. ENTRE GARCONS ET FILLES; DICHOTOMISATION

| VARIABLE                                                                  | Garçons |      | Filles |      | DICHOTOMISATION | Garçons |      | Filles |      | t*     | p<   |
|---------------------------------------------------------------------------|---------|------|--------|------|-----------------|---------|------|--------|------|--------|------|
|                                                                           | nbr.    | %    | nbr.   | %    |                 | nbr.    | %    | nbr.   | %    |        |      |
| A) NOUVELLE SITUATION DE FUGUE                                            |         |      |        |      |                 |         |      |        |      |        |      |
| 1. non                                                                    | 17      | 42.5 | 18     | 25.0 | non             | 17      | 42.5 | 18     | 25.0 | 1.1102 | n.s. |
| 2. oui, après une semaine après le début de la période de relance         | 6       | 15.0 | 14     | 19.4 |                 |         |      |        |      |        |      |
| 3. oui, après moins d'une semaine après le début de la période de relance | 6       | 15.0 | 20     | 27.7 |                 |         |      |        |      |        |      |
| 4. oui, après moins de trois mois après le début de la période de relance | 3       | 7.5  | 9      | 12.5 |                 |         |      |        |      |        |      |
| 5. oui, après plus de trois mois après le début de la période de relance  | 8       | 20.0 | 11     | 15.4 | oui             | 23      | 57.5 | 54     | 75.0 | 1.8032 | n.s. |
| 6. pas d'information                                                      | 1       |      | 0      |      |                 |         |      |        |      |        |      |

\* t : Il s'agit ici du "t" approximatif.

### LA FUGUE: OBSTACLE AU SUCCES DE L'ETAPE DE POST-CURE

Cette deuxième phase de l'analyse des relations entre les variables a pour but, comme il l'a déjà été mentionné, celui de permettre de distinguer, parmi les différents types de situation de fugue possibles, ceux qui plus que d'autres font obstacle au succès de l'étape de post-cure entreprise par l'enfant à la suite de l'incident de fugue, c'est-à-dire durant la période de relance. Cette deuxième phase est réalisé grâce à l'utilisation de la technique de prédiction par attributs dichotomiques.

Les relations entre chacunes des variables et sous-variables indépendantes et le premier critère (critère combiné: succès de l'étape de post-cure durant la période de relance) ont été mesurées et sont reproduites à l'appendice C. Parmi les variables et sous-variables indépendantes reliées au critère, on retrouve les suivants: type de placement de post-cure; durée du placement; durée de la fugue; et, décision de l'officier d'effectuer un transfert de placement à la suite de la fugue, bien que cette dernière variable n'attègne pas le niveau de signification statistique choisi (0,05).

La figure I révèle les variables qui émergent de

l'application de la technique de prédiction par attributs dichotomiques. On constate, par exemple, que la variable durée de la fugue émerge en tout premier lieu comme celle dont l'association avec le critère est la plus forte ou la plus hautement significative. De façon à connaître la séquence d'apparition des variables (ou attributs), la figure doit se lire à partir du côté gauche de la feuille. La figure représente, en quelque sorte, un arbre avec des branches dont les extrémités sont un groupe homogène de cas caractérisé par la présence ou l'absence d'un certain nombre d'attributs et auquel correspond un certain taux d'échec de l'étape de post-cure. Les variables les plus à gauche sont donc les plus importantes pour définir les types de situation et de réponse officielle face à ces situations qui font le plus sérieusement obstacle à l'étape de post-cure poursuivie par le sujet durant la période de follow-up. La figure I permet donc de visualiser l'analyse multivariée réalisée grâce à la technique de prédiction par attributs dichotomiques.

A la figure I, correspond le tableau X qui décrit chacune des branches de l'arbre, ou type de situation de fugue et de réponse officielle à la fugue. Le tableau présente les caractéristiques de chaque type de situation de fugue et

d'intervention officielle face à ces fugues, l'effectif total de chacun des groupes et la proportion des cas du groupe qui appartiennent à la catégorie critère. Enfin, le même tableau rapporte le chi-carré de la comparaison entre la distribution de la mesure dans le groupe et la distribution de celle-ci pour l'ensemble de la population. Lorsque le chi-carré n'est pas significatif au niveau choisi (0,05), l'hypothèse nulle est retenue.

L'analyse des résultats obtenus grâce à l'application de la technique statistique en question se fait en décrivant et en commentant les principaux faits qui ressortent de la figure I et du tableau X. Il s'agit en quelque sorte de tenter de répondre à la question suivante: existe-t-il des types de situation de fugue qui, jumelés à des types d'intervention officielle face à ces situations, représentent plus que d'autres des obstacles sérieux au succès de l'étape de post-cure entreprise par l'enfant durant la période de relance.

On constate premièrement que l'étape de post-cure poursuivie par les sujets à la suite de la situation de fugue se solde par un échec dans quelques 58.7% des cas. Il s'agit là de la proportion observée pour l'ensemble des cas de situation de fugue étudiés. On constate également, en observant le contenu de la figure I, la formation de quatre groupes

FIGURE I

SUCCES OU ECHEC DE L'ETAPE DE POST-CURE APRES LA FUGUE

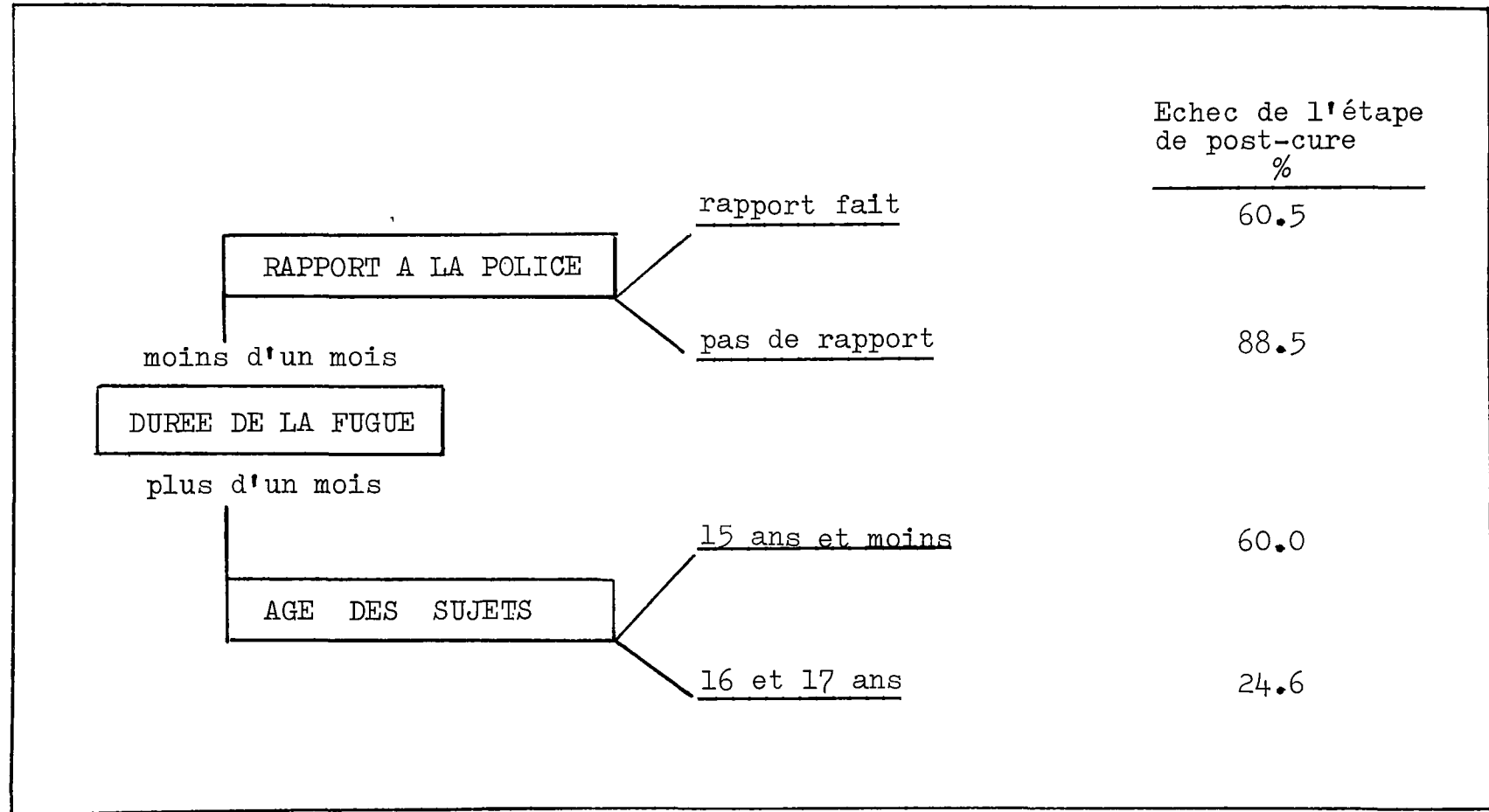


TABLEAU X

SUCCES OU ECHEC DE L'ETAPE DE POST-CURE;  
DESCRIPTION DES TYPES DE SITUATION DE FUGUE

| type | caractéristiques<br>du type                                      | effectif<br>du type | %<br>échec | $\chi^2$ *          |
|------|------------------------------------------------------------------|---------------------|------------|---------------------|
| A    | fugue de moins d'un<br>mois rapportée aux<br>corps policiers     | 43                  | 60.5       | 0.0001<br>n.s.      |
| B    | fugue de moins d'un<br>mois non rapportée<br>aux corps policiers | 22                  | 88.5       | 6.8866<br>$p < .01$ |
| C    | fugue de plus d'un<br>mois chez un sujet<br>de 15 ans ou moins   | 15                  | 60.0       | 0.0354<br>n.s.      |
| D    | fugue de plus d'un<br>mois chez un sujet<br>âgé de 16 ou 17 ans  | 29                  | 24.6       | 9.76<br>$p < .01$   |

\* Il y a toujours un degré de liberté.

de situations et d'interventions officielles face à ces situations. Seulement trois des vingt-trois variables et sous-variables soumises à cette deuxième phase de l'analyse ont pu servir à l'élaboration des groupes, ou types. Ceci est en partie dû au fait que l'échantillon étudié ne comportait qu'un nombre relativement restreint de cas. Seule

une parmi les nombreuses autres variables relatives à l'incident de fugue proprement dit s'est avérée utile lors de la formation des types de situation de fugue. Il en a été de même pour le groupe des sous-variables relatives aux caractéristiques du sujet, et celui des sous-variables relatives à l'intervention officielle face à l'incident de fugue. On remarque, entre autres choses, qu'aucune des sous-variables relatives au placement de post-cure n'entre dans la composition des types.

La variable la plus importante est celle de la durée de l'incident de fugue. Au deuxième niveau, on note la présence de la sous-variable "rapport de l'incident de fugue aux corps policiers", et celle de la variable "âge du fugeur".

Le tableau X décrit les critères à la base du succès (ou de l'échec) relatif de l'étape de post-cure poursuivie par l'enfant après l'incident de fugue. Quatre types de situation y sont présentés (A,B,C,D). On remarque que dans chacun des groupes obtenus, la distribution des situations par rapport au critère est différente de celle de l'ensemble des situations qui constituent notre échantillon. Pourtant, les types A et C présentent des distributions par

rapport au critère qui ne se distingue pas de façon significative de la distribution présentée par l'ensemble des situations qui constituent notre échantillon pour cette même mesure. Le chi-carré de la comparaison entre ces deux distributions n'est pas significatif au niveau choisi (0.05), et il faut conclure que ces types ne sont pas particulièrement caractérisés par un plus grand taux d'échec que n'importe quelle autre situation de fugue.

Par contre, il est possible de conclure que, pour les situations de fugue du type B, la probabilité d'échec de l'étape de post-cure ultérieure à la fugue est significativement plus grande que celle de succès. On peut également ajouter que, pour les situations de fugue de ce même type, la probabilité d'échec de l'étape de post-cure ultérieure à la fugue est sensiblement plus grande que cette même probabilité pour tout autre genre de situation de fugue. Le type B rassemble les situations de fugue ayant à leur origine un incident de fugue dont la durée ne dépasse pas un mois et ayant été rapportée aux corps policiers par l'officier de post-cure.

Lors de la formulation, au début de cette section, de la question qui devait présider l'interprétation des résultats de cette deuxième phase de l'analyse des relations

entre les variables, il était espéré que la phase en question permettrait de déceler un certain nombre de types de situation de fugue qui, plus que d'autres, feraient obstacle au succès de l'étape de post-cure durant la période de relance. L'analyse, dû au nombre restreint de situations étudiées, n'en a révélé qu'un seul. Le résultat, sans doute, est bien maigre, surtout si l'on considère le fait que la sous-variable "fugue rapportée aux corps policiers", qui a servi à l'élaboration de ce type, en est une plutôt floue et sans doute influencée par nombre d'autres sous-variables qui ne sont pas apparues au cours de cette partie de l'analyse.

Toutefois, il est également possible de conclure d'autre part que, pour les situations de fugue du type D, la probabilité de succès de l'étape de post-cure ultérieure à l'incident de fugue est sensiblement plus grande que la probabilité d'échec, et qu'elle est sensiblement plus grande que la probabilité de succès de l'étape de post-cure pour tout autre genre de situation de fugue que l'on peut considérer. Le type D rassemble les situations de fugue impliquant un sujet âgé de 16 ou de 17 ans, et dont la durée est supérieure à un minimum d'un mois.

Cette deuxième phase de l'analyse des relations

entre les variables, bien qu'elle ne livre que très peu d'information sur les types de situation susceptibles de faire obstacle au succès de l'étape de post-cure suivant la fugue, a du moins le mérite d'établir qu'il est possible grâce à une technique d'analyse multivariée d'identifier de tels types. L'expérience devrait sans aucun doute être répétée en utilisant un plus grand nombre de cas de fugue.

#### RECIDIVE: NOUVELLE FUGUE DURANT LA PERIODE DE RELANCE

Cette troisième et dernière phase de l'analyse a pour but, comme il l'a déjà été mentionné, celui de permettre de distinguer parmi les différentes caractéristiques des situations de fugue, celles qui sont reliées à l'apparition de nouvelles situations de fugue durant la période de relance du sujet.

Les relations entre chacune des variables et sous-variables indépendantes et ce deuxième critère ont été mesurées et sont reproduites ici, au tableau XI, et au tableau XII.

Le tableau XI présente les variables et sous-varia-

bles relatives aux caractéristiques de la situation de fugue. On y remarque, entre autres choses, les associations significatives qui existent entre le critère (présence ou absence d'une nouvelle situation de fugue durant la période de relance du sujet) d'une part, et, d'autre part, les sous-variables type de placement, occupation de l'enfant avant la fugue et nouveau délit durant la fugue. On note également une certaine relation entre le critère et quelques autres sous-variables (durée du placement/ évaluation du travail des adultes responsables de la résidence de post-cure/ adaptation de l'enfant au placement de post-cure/ et, durée de la fugue). Cette relation, toutefois, n'est significative du point de vue statistique dans aucun des derniers cas.

Il semble, d'après l'examen de ce tableau, que la probabilité d'apparition d'une nouvelle situation de fugue durant la période de relance est plus grande que celle de la non-apparition de telles situations pour l'ensemble des sujets considérés. En effet, on remarque que, dans près de 69% de l'ensemble des cas étudiés, une nouvelle situation de fugue s'est produite durant la période de relance. De plus, il est assez curieux de remarquer que la présence d'un délit contre la loi durant l'incident de fugue semble plutôt prédire l'absence d'une nouvelle fugue que sa présence durant la période de relance. Enfin, tandis que le fait pour un

TABLEAU XI

COMPARAISON ENTRE LES VARIABLES INDEPENDANTES  
RELATIVES A LA SITUATION DE FUGUE ET LA VARIABLE  
DEPENDANTE "NOUVELLE FUGUE DURANT LA PERIODE DE  
RELANCE "; CHI-CARRE.

| <u>VARIABLES</u>                                                                                                                                                                                                                                       | pas de<br>fugue<br>nouvelle<br>fugue<br>% nouvelle<br>fugue                   | $\chi^2$ *<br>p <                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| A) AGE DU SUJET<br>14 et 15 ans<br>16 et 17 ans                                                                                                                                                                                                        | 13 34 72.3<br>22 43 66.2                                                      | 0.2406 n.s.                              |
| B) TYPE DE PLACEMENT<br>a) <u>description</u><br>non subventionné<br>subventionné<br>b) <u>proximité</u> (région)<br>même région<br>région différente<br><u>proximité</u> (possibilité<br>de visiter les parents)<br>pouvait visiter<br>ne pouvait pas | 27 39 59.0<br>8 38 82.6<br>29 58 66.6<br>5 18 78.3<br>24 55 69.6<br>9 20 68.9 | 5.9266 .02<br>0.6665 n.s.<br>0.0290 n.s. |
| C) DUREE DU PLACEMENT<br>moins d'un mois<br>plus d'un mois                                                                                                                                                                                             | 11 37 77.8<br>24 24 62.5                                                      | 2.0788 n.s.                              |
| D)- QUALITE DU PLACEMENT<br>a) <u>évaluation globale</u><br>bon<br>mauvais                                                                                                                                                                             | 19 53 73.6<br>16 23 58.9                                                      | 1.8781 n.s.                              |

|                                                             |    |    |      |        |      |
|-------------------------------------------------------------|----|----|------|--------|------|
| b) <u>travail des adultes responsables</u>                  |    |    |      |        |      |
| support suffisant                                           | 13 | 45 | 77.5 | 3.4565 | n.s. |
| support insuffisant                                         | 19 | 27 | 58.7 |        |      |
| E) ADAPTATION AU PLACEMENT ANTERIEUR A LA FUGUE             |    |    |      |        |      |
| adaptation réussie                                          | 11 | 27 | 71.0 |        |      |
| adaptation non-réussie                                      | 23 | 49 | 68.1 | 3.3066 | n.s. |
| F) OCCUPATION DE L'ENFANT                                   |    |    |      |        |      |
| occupé                                                      | 12 | 45 | 78.9 |        |      |
| non occupé                                                  | 22 | 29 | 56.8 | 5.1053 | .05  |
| G) DUREE DE LA FUGUE                                        |    |    |      |        |      |
| moins d'un mois                                             | 17 | 51 | 75.0 |        |      |
| plus d'un mois                                              | 18 | 26 | 59.1 | 2.4502 | n.s. |
| H) CARACTERE REPETITIF DE L'INCIDENT DE FUGUE               |    |    |      |        |      |
| a)- <u>fugue institutionnelle</u>                           |    |    |      |        |      |
| une et plus                                                 | 19 | 50 | 72.5 |        |      |
| aucune                                                      | 15 | 27 | 64.3 | 0.4820 | n.s. |
| b)- <u>fugue institutionnelle et fugue de placement</u>     |    |    |      |        |      |
| une et plus                                                 | 22 | 52 | 67.7 |        |      |
| aucune                                                      | 13 | 25 | 65.8 | 0.0724 | n.s. |
| c)- <u>fugue de placement antérieure à celle considérée</u> |    |    |      |        |      |
| une et plus                                                 | 22 | 46 | 67.7 |        |      |
| aucune                                                      | 13 | 31 | 70.4 | 0.0109 | n.s. |

|    |                                    |    |    |      |         |      |
|----|------------------------------------|----|----|------|---------|------|
| I) | RESIDENCE DURANT LA FUGUE          |    |    |      |         |      |
|    | bonne résidence                    | 12 | 14 | 53.8 |         |      |
|    | mauvaise résidence                 | 23 | 57 | 71.2 | 1.9581  | n.s. |
| J) | NOUVEAU DELIT DURANT LA FUGUE      |    |    |      |         |      |
|    | nouveau délit                      | 19 | 69 | 78.4 | 15.7972 | .001 |
| K) | COMPORTEMENT DURANT LA FUGUE       |    |    |      |         |      |
|    | négatif                            | 25 | 50 | 66.7 |         |      |
|    | positif                            | 10 | 23 | 69.7 | 0.0075  | n.s. |
| L) | MALADIE SURVENUE DURANT LA FUGUE   |    |    |      |         |      |
|    | oui                                | 5  | 17 | 77.3 | 0.5422  | n.s. |
|    | non                                | 30 | 59 | 66.3 |         |      |
| M) | GROSSESSE SURVENUE DURANT LA FUGUE |    |    |      |         |      |
|    | oui                                | 4  | 5  | 55.6 |         |      |
|    | non                                | 13 | 49 | 79.0 | 1.2641  | n.s. |

\* Il y a toujours un degré de liberté.

enfant de s'être vu placé dans un placement subventionné par les services de post-cure semble être associé à un plus bas taux de non-récidive de fugue, le fait que l'enfant soit occupé de façon positive durant son placement de post-cure ne semble pas être relié à une moins grande probabilité de fugue durant la période de relance, mais bien à une plus grande probabilité de fugue.

Finalement, le tableau XII rapporte les relations qui existent entre les caractéristiques de l'intervention officielle face à la fugue et le fait de la présence ou de l'absence d'une nouvelle situation de fugue durant la période de relance. On y remarque que seule la sous-variable "comparution du sujet en cour" est relié de façon significative au niveau choisi au critère considéré. De fait, il appert que le fait de la comparution de l'enfant en cour à la suite de la situation de fugue semble réduire la probabilité de voir cet enfant impliqué dans une nouvelle situation de fugue durant la période de relance. En d'autres mots, il semblerait que dans plusieurs cas la comparution de l'enfant en cour à la suite de la fugue ait eu l'effet de mettre "un point final" à sa carrière de fugueur.

En résumé de cette troisième phase de l'analyse, il

TABLEAU XII

COMPARAISON ENTRE LES VARIABLES INDEPENDANTES  
RELATIVES A L'INTERVENTION OFFICIELLE FACE A  
LA SITUATION DE FUGUE ET LA VARIABLE DEPENDANTE  
"NOUVELLE FUGUE DURANT LA PERIODE DE FOLLOW-UP"

| VARIABLES                                                                | pas de<br>fugue | nouvelle<br>fugue<br>% | nouvelle<br>fugue | $\chi^2$ * | p    |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------|-------------------|------------|------|
| A) RAPPORT A LA POLICE                                                   |                 |                        |                   |            |      |
| oui                                                                      | 25              | 44                     | 63.8              |            |      |
| non                                                                      | 10              | 32                     | 76.2              | 1.3351     | n.s. |
| B) COMPARUTION EN COUR                                                   |                 |                        |                   |            |      |
| oui                                                                      | 15              | 9                      | 37.5              |            |      |
| non                                                                      | 20              | 67                     | 77.0              | 11.8339    | .001 |
| C) REPONSE DE L'OFFICIER                                                 |                 |                        |                   |            |      |
| a) <u>décision de retourner<br/>l'enfant à l'école de<br/>protection</u> |                 |                        |                   |            |      |
| oui                                                                      | 7               | 7                      | 50.0              |            |      |
| non                                                                      | 28              | 70                     | 71.5              | 1.7158     | n.s. |
| b) <u>décision d'effectuer un<br/>transfert de placement</u>             |                 |                        |                   |            |      |
| oui                                                                      | 2               | 3                      | 60.0              |            |      |
| non                                                                      | 28              | 70                     | 71.5              | 0.0019     | n.s. |
| c)- <u>respect du droit de<br/>négociation de l'enfant</u>               |                 |                        |                   |            |      |
| droit laissé                                                             | 24              | 60                     | 71.4              |            |      |
| droit retiré                                                             | 10              | 16                     | 61.5              | 0.5052     | n.s. |

\* Il y a toujours un degré de liberté.

convient d'admettre que cette dernière phase ne nous a apporté que très peu d'information susceptible d'aider à prédire, chez un cas donné, la présence ou l'absence d'une nouvelle situation de fugue durant la période de relance. Toutes les variables qui se sont avérées être en relation étroite avec la probabilité d'apparition d'une nouvelle fugue durant la période de relance, à l'exception d'une seule ("comparution du sujet en cour à la suite de la fugue"), avaient déjà été identifiées, lors d'une phase de l'analyse précédente, comme ayant un impact direct au niveau de la sérieux des incidents de fugue considérés. La troisième phase de l'analyse ne vient que confirmer cet impact, en ajoutant peut-être la constatation du fait que la présence ou l'absence d'une nouvelle situation de fugue durant la période de relance est relié de façon certaine au succès ou à l'échec relatif de l'étape de post-cure poursuivie par le sujet.

REFERENCESCHAPITRE III

1. LAMBERT, L.R. et A.C. BIRKENMAYER (1972) II Factors Related to Classification and Community Adjustment. An Assessment of the Classification System for Placement of Wards in Training Schools. Toronto: Planning and Research Branch, Ontario Ministry of Correctionnal Services.
2. GOLDMEIER, J. et R.D. DEAN (1973) The Runaway: Person, Problem, or Situation? Crime and Delinquency, 19, 4, pp. 539-544.
3. LAWSHE, C.H. et P.C. BAKER (1950) Three Aids in the Evaluation of the Significance of the Difference Between Percentages. Educational and Psychological Measurement, 10, 263-270.
3. REEB, M. (1972) Nomographs for the Significance of the Difference Between Percentages. Educational and Psychological Measurement, 32, 715-723.

## CHAPITRE IV

### CONCLUSION

Se situant à l'intérieur du contexte de l'importance révélée de l'étape de post-cure à l'intérieur du processus de rééducation pris dans son ensemble, la présente recherche s'est donné pour but celui de répondre principalement à la question de la nature, du sens et de la portée de l'incident de fugue survenant durant cette étape. Il s'agissait de chercher à connaître si certaines situations de fugue ne semblaient pas, plus que d'autres, faire obstacle au succès de l'étape de post-cure entreprise par l'enfant.

### LE BILAN DE LA RECHERCHE

Les différentes phases de l'analyse des relations entre les variables considérées ont révélé qu'il était certes possible de distinguer entre les différentes situations de fugue observées selon leur plus ou moins grande gravité, c'est-à-dire selon la sériosité des conséquences qu'on leur connaît. D'où il est apparu que toutes les situations de fugue observées ne pouvaient être considérées indifféremment

comme des éléments négatifs au tableau des progrès accomplis par l'enfant durant l'étape de post-cure. Certaines situations de fugue sont même apparues comme des indices d'une adaptation future réussie du sujet au placement de post-cure et, d'une façon plus générale, à la vie dans la communauté. Il en était ainsi, par exemple, des situations de fugue impliquant des sujets âgés d'au moins seize ans et ne se poursuivant pas pour une période inférieure à un mois.

Certaines situations de fugue, par contre, se sont avérées, lors de l'analyse, comme étant plus lourdes de conséquences que d'autres. Il en était ainsi, par exemple, des situations de fugue d'une durée inférieure à un mois et ayant été rapportée aux corps policiers par l'officier de post-cure.

L'analyse des relations entre variables grâce à l'utilisation de la technique de prédiction par attributs dichotomiques n'a produit que très peu de résultats. Elle a permis pourtant d'identifier deux types de situation de fugue ayant un impact particulier sur le succès ou l'échec relatif de l'étape de post-cure poursuivie par l'enfant, et, ce faisant, elle a établi qu'il était possible, en utilisant un échantillon plus vaste de cas, de parvenir à établir une

sorte de typologie des situations de fugue selon leur plus ou moins grande sérieux.

Certaines variables et sous-variables relatives aux caractéristiques des situations de fugue sont apparues à quelques reprises comme déterminantes de la sérieux d'un incident de fugue donné. Il en était ainsi des variables suivantes: âge du sujet; type de placement de post-cure; durée du placement de post-cure antérieur à la fugue; adaptation du sujet au placement de post-cure antérieur à la fugue; durée de la fugue; caractère répétitif de l'incident de fugue; nouveau délit durant celle-ci; et, résidence durant la fugue. D'autre part, les variables relatives à l'intervention officielle face à la fugue ne se sont pas révélées particulièrement efficace pour prédire la sérieux des conséquences des situations de fugue étudiées.

Ces quelques dernières constatations, bien qu'elle ne présentent pas immédiatement un intérêt énorme, permettent tout de même, du point de vue d'une démarche exploratoire, de préciser la nature de l'attention qui devrait être portée à certaines dimensions des situations étudiées.

Enfin, bien que le nombre restreint des sujets

observés n'ait pas permis d'en arriver ici à des conclusions définitives, il est apparu toutefois assez clairement qu'il était nécessaire de voir dans la fugue perpétrée par le garçon une réalité différente de celle perçue dans la situation de la fugueuse. Cette dernière a, semble-t-il, tendance à adopter rapidement un caractère beaucoup plus grave et beaucoup plus négatif, que la situation de fugue impliquant un garçon.

Ces diverses constatations portent à croire que la fugue survenant durant la période de post-cure ne saurait être réduite uniquement à représenter un élément négatif au tableau des progrès accomplis par l'enfant durant cette période. La fugue représente plutôt un événement dont le sens et la portée sont beaucoup plus complexes que l'on voudrait bien souvent le croire ou le faire croire. Cette recherche, malgré les limites de ses résultats, a néanmoins démontré qu'il était possible de déchiffrer partiellement cette complexité et de redécouvrir l'importance de la contribution de chacun des éléments qui constituent l'ensemble d'une situation de fugue.

La situation de fugue doit être comprise dans le

cadre d'un système complexe où chaque élément influe sur le sens et la portée de l'incident de fugue proprement dit qui se trouve à son origine. Il demeure possible de penser que les caractéristiques de l'intervention officielle face à la situation de fugue ont, elles aussi, une influence sur ce sens et sur cette portée. Cependant, puisque cette recherche n'a pas permis de déceler quelles étaient parmi ces caractéristiques celles qui avaient véritablement un impact sur les conséquences futures de la situation de fugue, on conclura ici qu'il serait nécessaire, dans une prochaine étape, de raffiner l'exploration de cette autre dimension et de mieux en identifier les composantes.

## APPENDICE "A"

### LA STRUCTURE D'ENTREVUE

**T.S. Wards Running Away From  
After-Care Placements -**

Ward's Institution Number:

**INSTRUMENT No- 2**

|                               |                                                                                     |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Identification no. (1-4)      | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| After-Care Officer's no (5-6) | <input type="text"/> <input type="text"/>                                           |
| Office no. (7)                | <input type="text"/>                                                                |

**WARD'S PARTICULARS**

- 1)- SEX:        1. Male;     2. Female  (8)
- 2)- DATE OF BIRTH (Year) :  (9-10)
- 3)- DATE OF COMMITTAL TO TRAINING SCHOOL:  
      (month and year)  (11-14)
- 4)- AGE AT COMMITTAL TO TRAINING SCHOOL:  (15-16)
- 5)- UNDER WHICH SECTION OF THE T.S. ACT (8 or 9)?  (17)

**PRIOR HISTORY**

(BEFORE THE OCCURENCE OF A FIRST INCIDENT OF  
A.W.O.L. FROM PLACEMENT IN 1972).

- 6)- HOW MANY MONTHS DID THE CHILD SPEND IN  
TRAINING SCHOOL SINCE THE DATE OF HIS  
ORIGINAL COMMITTAL TO IT ?  
      (All stays; also including the time during which the  
      child was officially A.W.O.L. from the school).  
      (code 98: 98 months and more; code 99: no info.).  (18-19)
- B)- HOW MANY DIFFERENT STAYS ?  
      (Including returns to T.S. for both re-placement  
      and re-training).  (20)
- 7)- HOW MANY TIMES DID THE CHILD GO A.W.O.L.  
FROM TRAINING SCHOOL (During all of his stays  
in Training School, prior to 1972) ?  (21)
- B)- DURING THIS (or these) A.W.O.L.(s) FROM  
TRAINING SCHOOL, WAS THE CHILD RETURNING  
TO, OR VISITING THE HOME IN WHICH HE WAS  
SUBSEQUENTLY PLACED BY AFTER-CARE  
SERVICES ?  
      1. Yes;    2. no;    3. N/A.;    9. unknown.  (22)
- 8)- HOW MANY TIMES DID THE CHILD RUN AWAY FROM  
PLACEMENT (current and previous placements) BEFORE  
JANUARY 1972 ?  (23)

\_ \_ \_ \_ \_

**A W - O - L - (1972)**

- 9)- A.W.O.L. FROM PLACEMENT (1972 only);  
IDENTIFICATION NUMBER: ☐ (24)
- 10)- HOW MANY AFTER-CARE SUPERVISORS WERE  
INVOLVED WITH THE CHILD SINCE HIS MOST  
RECENT RELEASE FROM TRAINING SCHOOL  
(Until time of A.W.O.L. considered) ? ☐ (25)
- 11)- AFTER-CARE OFFICER'S AGE ? ☐ ☐ (26-27)
- 12)- AFTER-CARE OFFICER'S SEX ? ☐ (28)  
1. Male; 2. Female.
- 13)- IS THIS THE CHILD'S FIRST A.W.O.L. FROM  
PLACEMENT SINCE THE CURRENT SUPERVISOR  
HAS ASSUMED THE SUPERVISION OF THE CHILD ?  
(Including A.W.O.L.(s) which occurred prior to  
January 1972). ☐ (29)  
1. Yes; 2. no; 9. unknown.
- 14)- IS THE CHILD'S AFTER-CARE PLACEMENT IN  
THE AREA IN WHICH HE WAS LIVING PRIOR TO  
HIS ORIGINAL COMMITMENT TO TRAINING SCHOOL ? ☐ (30)  
1. Yes; 2. no; 9. unknown.
- 15)- PRIOR TO THE A.W.O.L. INCIDENT, AND IF THE  
CHILD WAS NOT STAYING WITH BOTH OF HIS  
PARENTS, COULD THE CHILD STILL OCCASIONALLY  
SEE HIS PARENTS (or see his other parent) ? ☐ (31)  
1. the child was not living with either one of his  
parents, but he could occasionally see both of  
them;  
2. the child was not living with either one of his  
parents, but he could occasionally see one of them;  
3. the child was living with one of his parents, and  
he could occasionally see his other parent;  
4. the child was not able to see either one of his  
parents;  
5. the child was living with one of his parents, and  
could not see his other parent;  
9. unknown; information is not available.

16)- AT THE TIME OF THE A.W.O.L. INCIDENT  
CONSIDERED, WAS THE CHILD PLACED IN:

01. his own home (with both parents);
02. his own home (with one parent and the  
parent's c/l. associate;
03. his own home (with one parent only);
04. the home of a relative;
05. a foster-home where he was the only  
foster-placed child;
06. a foster-home where there were other  
foster-placed children;
07. a boarding home;
08. a treatment-oriented group-home;
09. a group-home;
10. other (specify: .....)?

☐ ☐ (32-33)

17)- BEFORE THE A.W.O.L. INCIDENT CONSIDERED,  
DID YOU (A.C.O.) CONSIDER THIS PLACEMENT TO BE:

1. A perfectly suitable placement for this child;
2. an acceptable placement for this child;
3. a poor placement for this child;
9. information not available ?

☐ (34)

(Note 1: All After-Care Placements were considered to be acceptable, since all of them (technically) had to be recommended by the Training School Advisory Board. However, placements vary in their level of "acceptability". Try to explain to the interviewee that the above three categories represent a sort of continuum on a scale of acceptability. Be careful before accepting "acceptable placement" as an answer to this question).

(Note 2: When there is a difficulty in obtaining the information from the A.C.O. himself, the answer may be gathered from the officer's "Home Inspection Report on File").

18)- IN YOUR OPINION (A.C.O.) WERE THE ADULTS RESPONSIBLE FOR THE CHILD ABLE TO PROVIDE HIM WITH THE NECESSARY SUPPORT AND CONTROL?

1. Yes;      2. no;      9. unknown.

☐ (35)

19)- PRIOR TO THE A.W.O.L. INCIDENT CONSIDERED, WAS THE CHILD:

1. going to school;      4. working;  
2. on holidays;      5. unemployed;  
3. working part time;      6. other: .....)

☐ (36)

20)- PRIOR TO THE A.W.O.L. INCIDENT CONSIDERED, DID THE CHILD SEEM TO BE ADJUSTING WELL TO THE PLACEMENT SITUATION ?

☐ (37)

1. Yes;      2. no;      9. information not available.

(Note: If a recent transfer of supervision has occurred, and if the information required cannot be obtained otherwise, the interviewer may use the content of the former supervisor's most recent report on file).

21)- IN YOUR OPINION (A.C.O.) WHAT WERE THE PARTICULAR PROBLEMS, OR DIFFICULTIES PRESENT IN THE PLACEMENT SITUATION, BEFORE THE A.W.O.L. INCIDENT CONSIDERED ?

( Three most serious problems, in order of importance)

.....  
.....  
.....

☐☐ (38-39)

22)- HOW LONG HAD THE CHILD BEEN IN THIS HOME BEFORE THE A.W.O.L. INCIDENT OCCURED ?

(length of time between the beginning of the child's current placement and the A.W.O.L. incident)

1. less than one week;  
2. between one week and one month;  
3. between one month and three months;  
4. more than three months;  
9. information not available.

☐ (40)

23)- APPROXIMATELY HOW MANY DAYS WERE THERE BETWEEN YOUR (A. C. O.) LAST CONTACT WITH THE WARD, AND THE OCCURENCE OF THE A. W. O. L. INCIDENT ?

- 98. ninety-eight days or more;
- 99. information not available.

☐☐ (41-42)

(Note: If a recent change of supervision has occurred, and if the information required cannot be obtained otherwise, the interviewer may use the content of the former supervisor's most recent report on file).

24)- WHAT WAS THE LENGTH OF THE A. W. O. L. ?

- 1. Overnight;
- 2. less than one week;
- 3. more than one week, but less than one month;
- 4. more than one month, but less than three months;
- 5. more than three months;
- 9. information not available.

☐ (43)

25)- WHAT WAS THE CHILD'S LIVING ACCOMODATION DURING HIS A. W. O. L. FROM PLACEMENT ?

- 01. lived with both of his parents;
- 02. lived with one parent only;
- 03. lived in a responsible adult's home;
- 04. lived in a good boarding home;
- 05. lived in a youth hotel; Y. M. W. C. A.; etc. . . . ;
- 06. lived with young friends or other wards who were also A. W. O. L. from placement or from Training School;
- 07. lived with boyfriend/ girlfriend;
- 08. did not have a place to stay;
- 09. moved from one place to another;
- 10. lived with known drug users, or pushers;
- 11. lived with relatives;
- 12. other (specify: .....);
- 13. unknown;
- 99. information not available.

☐☐ (44-45)

26)- WHICH ONE OF THE FOLLOWING STATEMENTS BEST DESCRIBES THE CHILD'S GENERAL BEHAVIOUR DURING HIS A.W.O.L. FROM PLACEMENT ?

1. the child seriously misbehaved (e.g.: committed further offences (either officially reported or not), and/or his behaviour represented or effectively was a risk of causing harm to himself or to others;
2. the child was mischievous, but his behaviour did not represent a risk of causing harm to himself or to others;
3. the child behaved in a socially acceptable manner;
4. do not know;
9. information not available.

☐ (46)

27)- WAS THE CHILD OFFICIALLY REPORTED TO HAVE COMMITTED A FURTHER OFFENCE DURING HIS A.W.O.L. FROM PLACEMENT ?

1. no;
2. yes, a crime against property;
3. yes, a crime against the person;
4. yes, an offence against the laws on drugs and narcotics;
5. yes, an offence against a provincial statute;
6. yes, any other offence under the Criminal Code;
9. information not available.

☐ (47)

28)- DID YOU (A.C.O.) OFFICIALLY REPORTED THE A.W.O.L. TO THE T.S.A.B. ? 1. yes; 2. no; 9. no info;

☐ (48)

TO THE POLICE ? 1. yes; 2. no; 9. no info..

☐ (49)

29)- WAS THE CHILD: 1. apprehended by the police;  
2. apprehended by the A.C.O.;

OR DID THE CHILD: 3. decide to return home by himself;  
4. contact his After-Care Officer;  
5. turn himself in to the police;  
6. other (specify:.....);  
9. information not available ?

☐ (50)

30)- DID THE CHILD SUBSEQUENTLY APPEAR IN COURT  
BECAUSE OF AN INCIDENT RELATED TO HIS  
A.W.O.L. FROM PLACEMENT, OR BECAUSE OF  
THE A.W.O.L. INCIDENT ITSELF ?

1. Yes, in Juvenile Court, because of the A.W.O.L.  
incident itself;
2. yes, in Juvenile Court, because of something  
else than the A.W.O.L. incident itself;
3. yes, in Adult Court;
9. unknown;

☐

B)- WHAT WAS THE COURT'S DISPOSITION OF  
THE CASE ?

1. the ward was returned to Training School;
2. the ward was placed on probation (Juv.);
3. the ward was placed on probation (Adult);
4. the case was remanded sine die;
5. the ward was committed to an adult institution;
6. other (specify: .....);
9. unknown; information not available.

☐

31)- DURING HIS STAY AWAY FROM PLACEMENT, DID  
THE WARD:

a)- CONTACT ANY DISEASE ?

1. yes, a serious disease (excluding V.D.);
2. yes, a venereal disease;
3. yes, a minor disease;
4. no;
5. unknown/

☐

b)- BECOME PREGNANT ?

1. yes;
2. no;
3. unknown.

☐

32)- *a.c.o.'s response to the a.w.o.l. incident*

A)- DID YOU RETURN THE CHILD TO TRAINING SCHOOL?

1. No;
2. yes, for re-placement;
3. yes, for re-training;
9. information not available.

☐

B)- DID YOU ARRANGE FOR THE CHILD'S TRANSFER TO ANOTHER PLACEMENT ?

1. No;
2. yes, in accordance with the child's wishes;
3. yes, against the child's wishes;
4. yes, for reasons that had nothing to do with the A.W.O.L. incident;
9. information not available.

☐

C)- WHAT KIND OF RESPONSE TO THE A.W.O.L. INCIDENT DID YOU ADOPT WHEN YOU RE-ESTABLISHED YOUR CONTACT WITH THE CHILD ?

(Note: Try to be very explicit when registering the interviewee's answer to this question. Remember that we are trying to identify which aspect of the officer's response to the incident had the most impact on the ward, or was the most significant to the child ).

☐☐

.....  
.....

33)- *follow-up period*

A)- LENGTH OF THE FOLLOW-UP PERIOD (in months) ?

(Note: We need to know what was the length of time between the date of the child's return to placement after the A.W.O.L. incident, and the date at which the child ceased to be actively supervised by an After-Care Officer. If the child is still under After-Care supervision, the follow-up period terminates at the date of the A.C.O.'s most recent contact with the ward).

(Note 2: When the follow-up period lasted for less than one month, use code 98). (99. no information).

☐☐

B)- DID A FURTHER A. W. O. L. INCIDENT OCCUR  
DURING THE FOLLOW-UP PERIOD ?

1. No;
2. yes, within one week after the beginning of  
the follow-up period;
3. yes, within one month after the beginning of  
the follow-up period;
4. yes, within three months after the beginning  
of the follow-up period;
5. yes, after more than three months after the  
beginning of the follow-up period;
9. information not available.

☐

C)- IN YOUR OPINION, DID THE CHILD SEEM TO BE  
ADJUSTING WELL TO PLACEMENT(s) DURING THE  
FOLLOW-UP PERIOD ?

1. The child seem to be adjusting very well;
2. the child seem to be adjusting moderately well;
3. the child did not seem to be adjusting to  
placement;
9. information not available.

☐

D)- DURING THE FOLLOW-UP PERIOD, DID THE CHILD  
HAVE TO BE TRANSFERED FROM ONE PLACEMENT  
TO ANOTHER, BECAUSE OF HIS POOR ADJUSTMENT  
TO THE SITUATION ?

1. Yes, once;
2. yes, twice;
3. yes, three times;
4. yes, more than three times;
5. no (not because of his poor adjustment to  
the placement);
9. information not available.

☐

E)- DURING THE FOLLOW-UP PERIOD, DID THE CHILD  
HAVE TO BE RETURNED TO TRAINING SCHOOL ?

1. No;
2. yes, for re-placement only;
3. yes, for re-training;
9. information not available;

☐

B)- If yes, how many times during the follow-up period?  
(Including returns for both re-placement, and  
re-training).

8. eight times or more;
9. information not available.

☐

F)- DURING THE FOLLOW-UP PERIOD, WAS THE CHILD  
OFFICIALLY REPORTED TO HAVE COMMITTED  
FURTHER OFFENCES ?

(Any type of offence, except further A. W. O. L. (s)).

1. Yes, once;
2. yes, several times;
3. no;
9. information not available.

☐

IF YES, WHAT TYPE OF OFFENCE ?

1. Against the person;
2. against property;
3. against laws on drugs and narcotics;
4. any other offence under the Criminal Code;
5. any offence against a provincial statute;
9. information not available.

☐

REMARKS:

INTERVIEWER: .....;

## APPENDICE "B"

### INSTRUCTIONS AUX CHARGES D'ENTREVUE

- In order to facilitate the cross-checking of your method of coding, register the information on the schedule before coding it.
- Do not read the questions literally to the interviewee. Instead, try to obtain the information from him (or her) through a normal discussion of the case with him.
- Do not leave the coding in the interviewee's hands, and do not read to him the different possible answers to a question printed on the schedule.
- Use as much probing as you will feel necessary when collecting the information.
- Consult with other raters whenever a problem of interpretation or of recording arises.
- Always encourage the interviewee to use the written material ( After-care officer's file and case book) he has on each case. Help him compute dates on a calendar.
- Cross-check the information obtained from the interviewee on dates and on children's past history, with the one contained in Training Schools Main Office Files, whenever you have some doubts about the accuracy of the interviewee's answer to a question.

.-.-.-.-.

# APPENDICE "C"

COMPARAISON ENTRE LES VARIABLES INDEPENDANTES  
ET LE PREMIER CRITERE ( SUCCES DE L'ETAPE DE  
POST-CURE ); CHI-CARRE.

| VARIABLES                                                   | %<br>succ. | $\chi^2$ * | p<   |
|-------------------------------------------------------------|------------|------------|------|
| 1. <u>La situation de fugue</u>                             |            |            |      |
| A) AGE DU SUJET                                             |            |            |      |
| 14 et 15 ans                                                | 31.2       |            |      |
| 16 et 17 ans                                                | 48.5       | 2.2358     | n.s. |
| B) TYPE DE PLACEMENT                                        |            |            |      |
| a) <u>description</u>                                       |            |            |      |
| non subventionné                                            | 52.2       |            |      |
| subventionné                                                | 25.5       | 7.0663     | 0.01 |
| b) <u>proximité</u> (région)                                |            |            |      |
| même région                                                 | 61.1       | 1.0601     | n.s. |
| région différente                                           | 52.0       |            |      |
| c) <u>proximité</u> (possibilité de<br>visiter les parents) |            |            |      |
| pouvait visiter                                             | 43.4       |            |      |
| ne pouvait pas                                              | 35.7       | 0.2387     | n.s. |
| C) DUREE DU PLACEMENT                                       |            |            |      |
| moins d'un mois                                             | 27.1       |            |      |
| plus d'un mois                                              | 51.5       | 5.8747     | .02  |
| D) QUALITE DU PLACEMENT                                     |            |            |      |
| a) <u>évaluation globale</u>                                |            |            |      |
| bon                                                         | 43.2       |            |      |
| mauvais                                                     | 38.5       | 0.0838     | n.s. |

|                                                             |      |        |      |
|-------------------------------------------------------------|------|--------|------|
| b) <u>travail des adultes responsables</u>                  |      |        |      |
| support suffisant                                           | 36.7 | 0.0811 | n.s. |
| support insuffisant                                         | 41.3 |        |      |
| E) ADAPTATION AU PLACEMENT ANTERIEUR A LA FUGUE             |      |        |      |
| adaptation réussie                                          | 50.0 | 1.5158 | n.s. |
| adaptation non réussie                                      | 36.1 |        |      |
| F) OCCUPATION DE L'ENFANT                                   |      |        |      |
| occupé                                                      | 39.7 | 0.2449 | n.s. |
| non occupé                                                  | 46.1 |        |      |
| G) DUREE DE LA FUGUE                                        |      |        |      |
| moins d'un mois                                             | 26.1 | 16.540 | .001 |
| plus d'un mois                                              | 64.4 |        |      |
| H) CARACTERE REPETITIF DE L'INCIDENT DE FUGUE               |      |        |      |
| a)- <u>fugue institutionnelle</u>                           |      |        |      |
| une et plus                                                 | 43.9 | 0.0559 | n.s. |
| aucune                                                      | 39.7 |        |      |
| b)- <u>fugue institutionnelle et fugue de placement</u>     |      |        |      |
| une et plus                                                 | 40.0 | 0.0198 | n.s. |
| aucune                                                      | 43.2 |        |      |
| c)- <u>fugue de placement antérieure à celle considérée</u> |      |        |      |
| une et plus                                                 | 38.0 | 2.7778 | n.s. |
| aucune                                                      | 46.5 |        |      |
| I) RESIDENCE DURANT LA FUGUE                                |      |        |      |
| bonne résidence                                             | 46.5 | 0.2097 | n.s. |
| mauvaise résidence                                          | 41.2 |        |      |

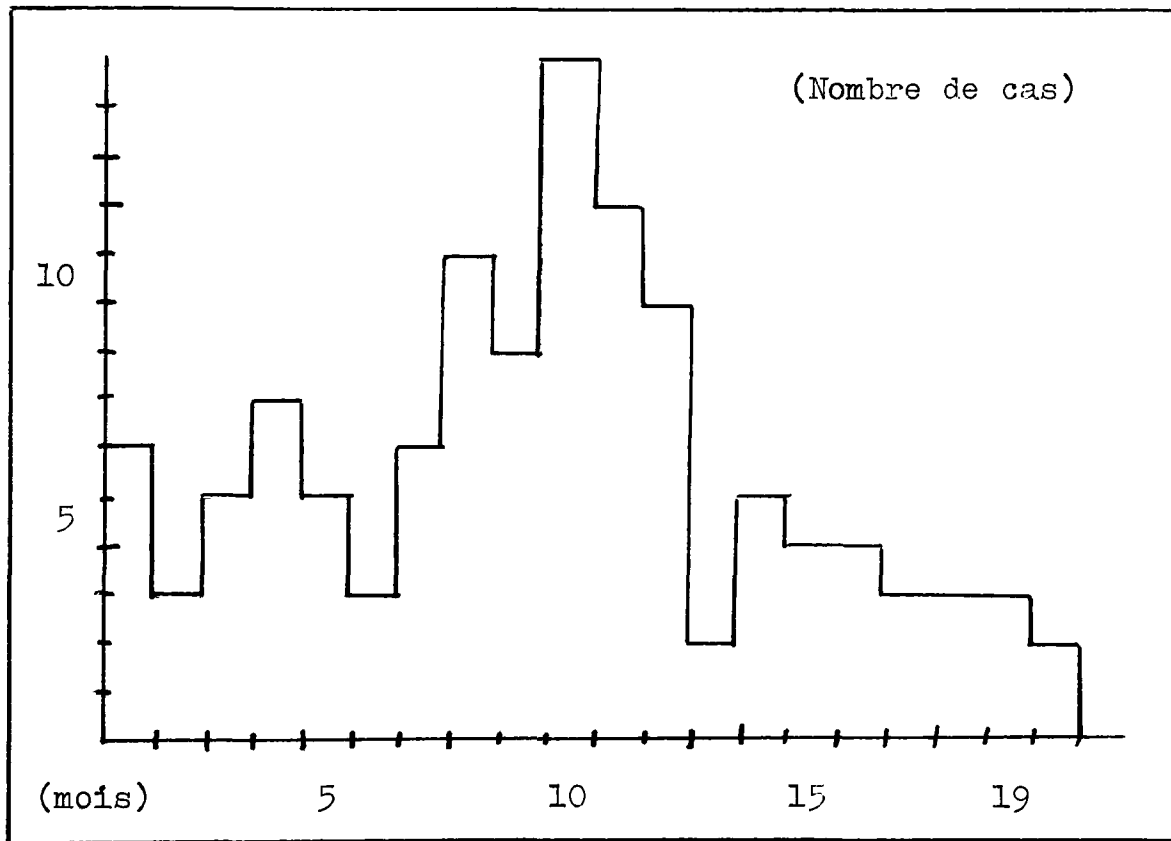
|    |                                                                   |      |        |      |
|----|-------------------------------------------------------------------|------|--------|------|
| J) | NOUVEAU DELIT DURANT LA FUGUE                                     |      |        |      |
|    | nouveau délit                                                     | 54.1 |        |      |
|    | absence de délit                                                  | 37.8 | 1.4784 | n.s. |
| K) | COMPORTEMENT DURANT LA FUGUE                                      |      |        |      |
|    | négalif                                                           | 42.7 |        |      |
|    | positif                                                           | 37.1 | 0.1160 | n.s. |
| L) | MALADIE SURVENUE DURANT LA FUGUE                                  |      |        |      |
|    | oui                                                               | 47.8 |        |      |
|    | non                                                               | 40.0 | 0.1959 | n.s. |
| M) | GROSSESSE SURVENUE DURANT LA FUGUE                                |      |        |      |
|    | oui                                                               | 55.6 |        |      |
|    | non                                                               | 39.7 | 0.2939 | n.s. |
| 2. | <u>L'intervention officielle face à la situation de fugue</u>     |      |        |      |
| A) | RAPPORT A LA POLICE                                               |      |        |      |
|    | oui                                                               | 43.5 |        |      |
|    | non                                                               | 36.4 | 0.3072 | n.s. |
| B) | COMPARUTION EN COUR                                               |      |        |      |
|    | oui                                                               | 54.2 |        |      |
|    | non                                                               | 37.5 | 1.5304 | n.s. |
| C) | REPOSE DE L'OFFICIER                                              |      |        |      |
|    | a)- <u>décision de retourner l'enfant à l'école de protection</u> |      |        |      |
|    | oui                                                               | 42.3 |        |      |
|    | non                                                               | 33.3 | 0.1388 | n.s. |

|                                                               |      |        |      |
|---------------------------------------------------------------|------|--------|------|
| b)- <u>décision d'effectuer un<br/>transfert de placement</u> |      |        |      |
| oui                                                           | 0.00 |        |      |
| non                                                           | 43.9 | 2.1780 | n.s. |
| c)- <u>respect du droit de<br/>négociation de l'enfant</u>    |      |        |      |
| droit laissé                                                  | 44.7 |        |      |
| droit retiré                                                  | 32.0 | 0.8128 | n.s. |

\* Il y a toujours un degré de liberté.

APPENDICE "D"

DISTRIBUTION DES SITUATIONS DE  
FUGUE SELON LA LONGUEUR (EN MOIS)  
DE LA PERIODE DE FOLLOW-UP QUI  
LEUR A FAIT SUITE



Moyenne arithmétique (durée moyenne de la période de  
follow-up ) = 9.59 (9½ mois).

## LA FUGUE SURVENANT DURANT

### L'ETAPE DE POST-CURE

#### RESUME

Plusieurs études récentes ont révélé l'importance de l'étape de post-cure à l'intérieur du processus de rééducation. Or, il appert d'autre part que la fugue, en plus d'interrompre cette étape, vient souvent en compromettre le résultat final.

La fugue pourtant ne peut pas être interprétée automatiquement comme un élément négatif à l'intérieur de la situation de post-cure. Certains auteurs en soulignent même les effets positifs. La présente recherche constitue une tentative de réévaluation de la nature objective et de la signification de l'incident de fugue survenant durant la période de post-cure. Elle tente de répondre à la question à savoir, dans quelle mesure un incident de fugue donné représente-t-il un obstacle véritable à la réadaptation normale de l'enfant à la vie dans la communauté.

La présente recherche, contrairement à la plupart

des recherches qui l'ont précédée, ne cherche pas tant à découvrir les facteurs qui sont à l'origine de, ou qui causent l'incident de fugue, qu'à en révéler et à en évaluer les conséquences.

La présente recherche a examiné quelques 136 incidents de fugue survenus durant l'année 1972, dans la région du Toronto métropolitain. Ces incidents impliquaient en tout 90 sujets, dont 54 étaient de sexe féminin et 36 de sexe masculin. Ces sujets poursuivaient tous, au moment où l'incident est survenu, un stage de post-cure dans la région en question.

Les données concernant ces incidents furent recueillies auprès de 23 officiers de post-cure ontariens de la région, grâce à l'utilisation d'entrevues structurées. Au total, 136 entrevues furent complétées. L'entrevue portait principalement sur les caractéristiques du fugueur, sur celles de son placement de post-cure et de l'incident de fugue proprement dit, celles de l'intervention officielle face à l'incident, et finalement, sur la qualité des progrès accomplis par l'enfant durant la période de post-cure faisant suite à

l'incident.

Trois phases principales furent distinguées lors de l'analyse des relations entre les variables. Une première phase visait à décrire la nature des caractéristiques mesurées et à faire ressortir les différences qui pouvaient exister, quant à ces caractéristiques, entre les sujets des deux sexes. Elle fit ressortir, d'une façon générale, que la fugue avait tendance à adopter, chez les jeunes filles, un caractère plus sérieux et à donner naissance à des conséquences plus graves que chez les garçons.

Une deuxième phase de l'analyse visait à identifier, grâce à l'utilisation de la technique de prédiction par attributs dichotomiques, les types de situation de fugue qui, plus que d'autres, semblaient représenter un obstacle sérieux à la poursuite des objectifs de la période de post-cure. Les limites imposées à l'utilisation de cette technique par le nombre restreint des sujets considérés n'ont pas permis à cette recherche de distinguer plusieurs de ces types. Néanmoins, deux types furent identifiés, ce qui tendait à démontrer que de tels types pourraient être identifiés grâce à une étude similaire à celle-ci, portant sur un plus grand nombre de cas.

Enfin, une troisième phase de l'analyse a permis

d'identifier certaines caractéristiques, telles, par exemple, "le type de placement de post-cure" ou "la présence ou l'absence d'un nouveau délit durant la fugue", qui semblaient être reliés de façon significative au fait de la présence d'un nouvel incident de fugue survenant durant la période de relance (période de post-cure faisant suite au premier incident de fugue). D'où la possibilité de conclure qu'il existe sans doute des incidents de fugue qui sont, plus que d'autres, susceptibles de se répéter chez un même sujet.

L'ensemble des résultats de cette recherche ne vient que confirmer l'observation déjà faite de la complexité de l'incident de fugue. Et ce, tant au niveau de sa nature, qu'à celui de son sens ou de ses conséquences.

Yvon Dandurand.

Ottawa, décembre 1973.